

Trois pays, un environnement :
la coopération environnementale et
le libre-échange en Amérique du Nord

La politique de produit en soutien de
la transition mondiale vers l'économie
circulaire : interaction avec le commerce

Le relèvement et la résilience du
secteur du tourisme dans la période
post-Covid-19 dans les petits États
du Commonwealth : les voies de
l'économie circulaire

TRADE AND SUSTAINABILITY REVIEW

VOLUME 1 | NUMÉRO 3 | JUILLET 2021

en français



International Institute for
Sustainable Development

Un magazine trimestriel consacré aux principales questions politiques à l'intersection du commerce et du développement durable.

Publié par l'Institut international du développement durable (IISD)

Winnipeg | Genève | Ottawa | Toronto

Éditrice-en-chef : Jennifer Freedman

Responsable communication et édition du programme : Sofia Baliño

Editrice, Version française : Kiranne Guddoy

Editrice, Version espagnole : Eugenia Dinivitzer

Rédacteur : Tom Penner,
Firefly Communications

Traduction française : Isabelle Guinebault

Traduction espagnole :
María Candela Conforti

Design: Katherine Clark

Les vues et les opinions figurant dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle de l'Institut international du développement durable (IISD).

SOMMAIRE

- 1 Trois pays, un environnement : la coopération environnementale et le libre-échange en Amérique du Nord**
Richard A. Morgan
- 7 La politique de produit en soutien de la transition mondiale vers l'économie circulaire : interaction avec le commerce**
Malena Sell
- 13 Le relèvement et la résilience du secteur du tourisme dans la période post-Covid-19 dans les petits États du Commonwealth : les voies de l'économie circulaire**
Kim Kampel
- 22 La hausse du protectionnisme indique que nous avons oublié de précieux enseignements**
Per Altenberg
- 28 L'Inde est-elle prête pour une révolution du véhicule électrique ?**
Tom Moerenhout
- 33 Les coalitions commerciales d'Amérique latine se tournent vers un avenir post-Covid**
Sofia Baliño
- 38 Salle de presse**

©2021 The International Institute for Sustainable Development

Les demandes doivent être adressées à Andrew Aziz o aaziz@iisd.ca.

Ce matériel a été financé par l'aide du gouvernement du Royaume-Uni ; cependant, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du gouvernement du Royaume-Uni.





TROIS PAYS, UN ENVIRONNEMENT : LA COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE ET LE LIBRE-ÉCHANGE EN AMÉRIQUE DU NORD

par Richard A. Morgan



Richard A. Morgan est le directeur exécutif de la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CCE), basée à Montréal, au Canada. La CCE facilite la coopération et la participation publique effectives dans le but de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain en soutien du développement durable pour le bien des générations actuelles et futures. Plus d'informations sur <http://www.cec.org/fr>.

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du Secrétariat, des Parties ou du Comité consultatif public mixte de la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CCE).



« L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) original représentait l'accord commercial le plus avancé de son époque avec ses dispositions environnementales innovantes. Le nouvel ALE poursuit cette évolution ».

Jamais auparavant les doubles crises du changement climatique et de la perte de biodiversité n'ont été en tête de liste des priorités politiques des gouvernements du monde entier. De même, les opportunités de transformer nos économies et nos communautés en moteurs de croissance verte et propre n'ont jamais été aussi bien comprises et saisies que maintenant.

En Amérique du Nord, le vent du changement se fait sentir dans notre environnement commun. Avec un engagement trilatéral renouvelé, entériné dans des accords de libre-échange et de coopération environnementale modernes, la Commission de coopération environnementale (CCE) devrait pouvoir faire bouger les choses dans les questions régionales et mondiales pressantes, notamment celles liées au commerce.

Une étape et un virage historiques

En juillet 2020, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont entamé la mise en œuvre de l'ensemble de dispositions environnementales le plus fort jamais inclus dans un Accord de libre-échange (ALE), avec l'entrée en vigueur du nouvel accord (connu respectivement par les parties sous les sigles [ACEUM](#), [USMCA](#) et [T-MEC](#)), ainsi que d'un [Accord de coopération environnementale](#) (ACE) parallèle. Le nouvel ALE trilatéral contient notamment un chapitre dédié, le chapitre 24, qui inclut toutes les dispositions relatives à l'environnement.

Les dispositions contenues dans ce chapitre ont force exécutoire et engagent les parties à réaliser des efforts concertés sur les questions d'intérêt commun. Il s'agit notamment de la pêche durable, du commerce illégal, de la pollution transfrontière, et la mise en œuvre des accords multilatéraux, entre autres. Marquant un tournant réellement transformateur dans les relations commerciales, le nouvel accord représente « [les obligations environnementales exécutoires les plus fortes jamais incluses dans un accord commercial](#) », comme l'a indiqué le représentant au Commerce des États-Unis.

Le chapitre 24 : « une vision forte pour des décisions fondées sur la science »

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) original représentait [l'accord commercial le plus avancé](#) de son époque avec ses dispositions environnementales innovantes. Le nouvel ALE poursuit cette évolution. Le [chapitre 24](#) définit « une incidence sur le commerce ou l'investissement » de manière novatrice, déclarant clairement et fermement que l'application effective des lois environnementales est une priorité essentielle, en plus de l'expansion des relations économiques et commerciales. L'article 24.4.1 et ses trois notes de pied de page incarnent l'engagement renouvelé du Canada, des États-Unis et du Mexique de manière particulièrement succincte : « Aucune Partie n'omet d'appliquer et de faire respecter de manière effective ses lois environnementales par des actions ou inactions soutenues ou récurrentes d'une manière qui a une incidence sur le commerce ou l'investissement entre les Parties ».

À l'heure où les consommateurs et les entreprises réagissent de plus en plus face aux nombreux effets indésirables de la dégradation de l'environnement,



« Le chapitre 24 crée des conditions favorables aux actions trilatérales transformatives qui ont le potentiel de faire de l'Amérique du Nord un modèle prééminent de croissance verte et propre, et de réaliser les objectifs nationaux, multilatéraux et mondiaux de manière simultanée ».

cette disposition majeure démontre un changement significatif dans l'engagement des parties à veiller à ce que les échanges et l'investissement internationaux ne se fassent pas au détriment de notre environnement.

Le chapitre 24 contient également la [procédure historique de Communication sur les questions d'application](#) (CQM) de la CCE, qui permet de garantir que les gouvernements appliquent effectivement leurs lois environnementales. Cette procédure inclut un mécanisme unique, non contradictoire d'établissement des faits qui permet à toute personne ou organisation non gouvernementale en Amérique du Nord de déposer une communication auprès du Secrétariat de la CCE soutenant que « l'une [des] Partie[s] omet d'appliquer de manière effective ses lois environnementales ».

Dans ses autres dispositions, le chapitre 24 crée des conditions favorables aux actions trilatérales transformatives qui ont le potentiel de faire de l'Amérique du Nord un modèle prééminent de croissance verte et propre, et de réaliser les objectifs nationaux, multilatéraux et mondiaux de manière simultanée. Ce chapitre contient des obligations majeures relatives à la mise à disposition publique des informations, et mentionne explicitement les questions d'intérêt mutuel. Celles-ci sont variées, allant de la « responsabilité sociale et [la] conduite responsable des entreprises », et des « mécanismes volontaires pour améliorer la performance environnementale » à des approches modernisées des échanges s'agissant de la biodiversité, des espèces exotiques envahissantes, de la pêche, des produits forestiers, et des innovations liées aux « biens et services environnementaux ».

Dans son ensemble, le chapitre 24 représente une vision audacieuse pour des décisions fondées sur la science, qui adoptent une approche nuancée des synergies complexes et des compromis inhérents au commerce et à la durabilité.

Qu'en est-il de la CCE ?

Le sort de la CCE n'était pas garanti lors de la renégociation de l'ALENA. Toutefois, il a été reconnu que la coopération est la pierre angulaire qui permettra d'atteindre à la fois les objectifs nationaux et régionaux de protection de l'environnement que partagent le Canada, les États-Unis et le Mexique.

D'ailleurs, cet engagement en faveur de la coopération a été renforcé, non seulement par la réaffirmation de la CCE comme principal organe de la coopération trilatérale, mais également par la création d'un nouveau Comité sur l'environnement au titre de l'article 24.26.2, « composé de hauts représentants gouvernementaux, ou de leurs délégués, des autorités compétentes du gouvernement central de chacune des Parties en matière de commerce et d'environnement chargées de la mise en œuvre du [chapitre 24] ».

En plus du chapitre dédié à l'environnement dans l'accord principal, l'ACE parallèle établit un cadre complet pour la modernisation, la facilitation et le renforcement de la coopération environnementale trinationale dans le contexte de la libéralisation des échanges. L'ACE met en avant la facilitation des partenariats, des relations ou d'autres nouveaux canaux pour

« Alors que la CCE entre dans une nouvelle ère de coopération approfondie, l'engagement trilatéral renouvelé et les objectifs ambitieux de nouvel ACE marquent un tournant dans notre histoire longue de 25 ans ».

le développement et le transfert de savoir-faire et de technologies entre les représentants de la recherche, du secteur privé et des peuples autochtones. Il souligne également le rôle d'une meilleure coopération et d'approches modernes, notamment dans le cadre des stratégies de la CCE en matière de communication et de soutien de la participation des parties-prenantes.

L'ACE réaffirme le rôle vital joué par notre institution unique, innovante et importante, créant des liens officiels à l'échelle régionale de notre engagement en faveur de la participation significative de tous les secteurs de la société, notamment l'industrie, et de l'élaboration d'outils et de techniques modernes et créatifs pour répondre aux problèmes et préoccupations environnementaux.

Alors que la CCE entre dans une nouvelle ère de coopération approfondie, l'engagement trilatéral renouvelé et les objectifs ambitieux de nouvel ACE marquent un tournant dans notre histoire longue de 25 ans. Les principaux enjeux continueront d'évoluer à l'heure où l'Amérique du Nord est en tête de la course dans la lutte contre le changement climatique, dans la restauration des écosystèmes et dans le développement de la résilience économique, environnementale et sociale. La CCE saura s'adapter et répondre en concevant des solutions innovantes impliquant les communautés, le secteur privé et un large éventail de parties-prenantes.

Une nouvelle vision stratégique de la coopération environnementale

Conformément aux engagements inscrits dans l'ACE, le [Plan stratégique de la CCE pour 2021-2025](#) a renouvelé notre mandat, proposant déjà un programme ambitieux axé sur six piliers stratégiques. Vecteurs de la coopération, les travaux futurs de la CCE permettront de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain dans les domaines de :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

Il sera particulièrement important d'œuvrer à identifier et à faciliter les solutions avantageuses pour tous qui permettent de répondre aux questions environnementales d'intérêt commun, tout en soutenant les opportunités en faveur de l'innovation durable, des technologies propres et de la compétitivité régionale.

À court terme, la CCE continuera de souligner l'importance de la collaboration, de l'inclusivité, de la diversité, de l'excellence, de l'intégrité et de l'innovation. En parallèle, nous restons fermement engagés en faveur de la participation significative de tous les secteurs de la société, notamment l'industrie, les organisations non gouvernementales, la recherche et la



« En s’efforçant en particulier de cultiver des solutions innovantes et efficaces (en plus de soutenir la participation diverse et inclusive des parties-prenantes et du public dans toutes ses activités), la CCE jouit d’une bonne position pour jouer le rôle de modèle en constante amélioration en matière de coopération internationale pour l’environnement ».

jeunesse, ainsi que les peuples locaux et autochtones, et les communautés locales. La CCE conserve une position unique pour capitaliser sur la promesse d’un nouvel accord trilatéral et s’appuyer sur l’élan actuel pour adopter des objectifs ambitieux et contribuer à garantir un avenir durable.

La CCE représente une enceinte neutre permettant l’examen des questions émergentes complexes et des éventuelles stratégies pour y répondre.

Notre succès s’explique en grande partie par notre capacité de répondre à ces questions importantes en Amérique du Nord, en agissant en tant que rassembleur et en facilitant l’atteinte de consensus entre experts et décideurs politiques de ces trois pays.

Au fil des années, nous avons facilité le développement d’approches innovantes mixtes, de réseaux d’experts et d’outils, tels que le Réseau nord-américain d’aires marines protégées, le Partenariat trinational pour la conservation du monarque, notre *Rapport À l’heure des comptes*¹, et l’Atlas environnemental de l’Amérique du Nord, un outil interactif de cartographie permettant de chercher, d’analyser et de gérer les questions environnementales de la région.

Les sujets de travail variés de la CCE incluent les événements climatiques extrêmes et la réduction des risques de catastrophe, la conservation du papillon monarque le long de son parcours migratoire, et des travaux visant à mesurer, réduire et prévenir la perte et le gaspillage d’aliments le long de la chaîne d’approvisionnement. Nous œuvrons également avec les jeunes, notamment dans le cadre de notre [Défi innovation jeunesse](#), qui donne aux jeunes entrepreneurs la chance de gagner un fonds de démarrage pour leur solution innovante, de développer leur solution avec le soutien de mentors et de pairs, et de rencontrer les hauts-représentants gouvernementaux de leur pays à l’occasion de la session annuelle du Conseil de la CCE.

En s’efforçant en particulier de cultiver des solutions innovantes et efficaces (en plus de soutenir la participation diverse et inclusive des parties-prenantes et du public dans toutes ses activités), la CCE jouit d’une bonne position pour jouer le rôle de modèle en constante amélioration en matière de coopération internationale pour l’environnement.

Passer de la parole aux actes pour le bien des peuples et de la planète

Pour répondre aux questions urgentes telles que le changement climatique et la perte de biodiversité, il est essentiel d’adopter une approche impliquant l’ensemble de la société pour le bien de notre environnement, de notre prospérité et de notre santé. La CCE redoublera ses efforts pour impliquer et inclure le secteur privé, partenaire clé dans la réalisation de nos objectifs et l’apport de bénéfices à la communauté. Nous saluons et encourageons la participation de tous les secteurs pertinents dans la mise en œuvre de notre vision du développement durable en Amérique du Nord et saisissons l’occasion apportée par le vent du changement.

¹ Il s’agit d’une base de données en ligne présentant les données sur les rejets et les transferts de polluants.

En plus de l'entrée en vigueur de ces deux nouveaux accords en 2020, le Canada a également cédé la présidence tournante du Conseil de la CCE, sous la responsabilité de l'Honorable Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, à Michael Regan, l'administrateur de l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement. Conformément aux engagements nationaux ambitieux du nouveau gouvernement des États-Unis sur les questions d'intérêt commun, telles que le changement climatique et la justice environnementale, la CCE est déjà en train d'ajuster ses priorités, et passe de la parole aux actes.

Juste après le Sommet des dirigeants sur le climat organisé par le président Joe Biden en avril, la Maison blanche [a annoncé](#) des aides ou accords coopératifs totalisant 1 million USD pour les travaux soutenant la justice environnementale et la résilience climatique des « communautés défavorisées et vulnérables, notamment les communautés autochtones, au Canada, au Mexique et aux États-Unis, en les préparant aux effets climatiques ». Compte tenu de l'engagement renouvelé de l'Amérique du Nord en faveur du « [renforcement de la collaboration trilatérale](#) » et de la coopération sur les questions régionales et mondiales pressantes en lien avec les échanges et l'environnement, la « [ligne de conduite trilatérale pour répondre au changement climatique et autres priorités environnementales](#) » se présente sous un jour à nouveau enthousiaste et optimiste.

Alors que la CCE renforce son impact sur le renforcement du développement durable en Amérique du Nord, nous nous attendons à une première réunion ambitieuse des trois ministres de l'Environnement du Canada, des États-Unis et du Mexique au titre de ces nouveaux accords et de notre Plan stratégique. Les États-Unis accueilleront la 28^{ème} session du Conseil de la CCE (la CCE28) à Wilmington, en Caroline du Nord, les 9 et 10 septembre prochains, dédiée aux solutions au changement climatique et la justice environnementale.

Après la CCE28, la présidence du Conseil de la CCE sera transférée à María Luisa Álbore González, ministre mexicaine de l'Environnement et des Ressources naturelles. Dans ce rôle, l'on s'attend à ce que le Mexique poursuive l'avancement des priorités clé, telles que l'aspect social des préoccupations et problèmes environnementaux liés à l'accès à un environnement sain, notamment pour les peuples autochtones et les communautés locales, dans le contexte du relèvement suite à la pandémie de Covid-19.

À l'heure où l'Amérique du Nord s'attèle à mieux reconstruire, la coopération environnementale restera au cœur de nos relations économiques et sociales.



LA POLITIQUE DE PRODUIT EN SOUTIEN DE LA TRANSITION MONDIALE VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : INTERACTION AVEC LE COMMERCE

par Malena Sell



Malena Sell est spécialiste de l'économie circulaire auprès du Fonds finlandais pour l'innovation Sitra..

« La transition vers une économie circulaire implique un important changement de paradigme pour répondre à la triple crise du changement climatique, de la perte de nature et de biodiversité, et de l'utilisation non durable des ressources naturelles ».



La transition vers une économie circulaire implique un important changement de paradigme pour répondre à la triple crise du changement climatique, de la perte de nature et de biodiversité, et de l'utilisation non durable des ressources naturelles. La logique fondamentale de l'économie linéaire de type « prendre-fabriquer-rejeter » sera remplacée par une logique fondée sur une nouvelle politique qui introduit des biens plus sûrs, plus durables, réparables et recyclables, et remplace la propriété traditionnelle du produit par des modèles commerciaux notamment le produit en tant que service, la location et le partage. L'économie doit être découplée de l'utilisation de matières brutes si nous voulons respecter les limites de notre planète.

L'Union européenne est en tête des efforts de transition vers une économie circulaire avec son Plan d'action pour l'économie circulaire (PAEC) de mars 2020. La Commission européenne y présente le cadre pour une nouvelle politique de produits durables. Si le recyclage, les chaînes de valeur inversées et les marchés pour les matières brutes secondaires sont tout aussi pertinents dans l'économie circulaire, l'accent est résolument mis sur l'étape de la conception.

En fait, 80 % de l'impact environnemental d'un produit est déterminé au cours de sa conception. Afin de rendre l'économie circulaire, chaque produit et matériau doit être conçu dès le départ avec la circularité en tête, dans une perspective du berceau au berceau, et son cycle de vie doit être tracé en conséquence. Pour cela, le PAEC innove et vise le développement et l'expansion de l'utilisation des passeports numériques pour les produits.

La transition vers l'économie circulaire va de concert avec la transition du monde vers une économie numérique, largement accélérée par la pandémie de Covid-19.

Le niveau d'ambition de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire est élevé, et elle n'est pas la seule dans le même cas. Un nombre croissant de pays adoptent leurs propres plans ou feuilles de route pour l'économie circulaire, notamment la Chine, le Chili, l'Inde et de nombreux pays d'Afrique. Alors qu'ils définissent la voie à suivre, les mesures réglementaires et les politiques circulaires de produits font partie intégrante du processus de mise en œuvre.

Le commerce, la réglementation, l'établissement de normes et la transition mondiale vers l'économie circulaire

Alors que la transition vers l'économie circulaire s'étend dans le monde entier, les aspects pratiques de ce nouvel ordre économique passeront au premier plan. Le commerce est un maillon et un facilitateur essentiel. La manière dont nous produisons, consommons, louons, réparons puis au final dont nous jetons, recyclons et réintégrons nos biens et matériaux dans l'économie est intrinsèquement liée par les chaînes de valeur mondiales, mais aussi de plus en plus par les chaînes de valeur inversées.

Toutefois, le système commercial actuel n'est pas vraiment adapté à la révolution de l'économie circulaire. Nos codes douaniers négligent souvent

« Alors que la mise en œuvre de l'économie circulaire progresse, elle nécessitera en grande partie de nouvelles réglementations et normes actuellement développées dans diverses régions du monde. Il y a un risque que ces normes de l'économie circulaire soient différentes et incompatibles ».

les matières brutes secondaires ou les biens destinés à être réutilisés et remis en état, et les processus de mise à jour de ces codes sont lents. La différenciation fondée sur des processus et méthodes de production, y compris leur efficacité en termes d'utilisation des ressources et de l'énergie, demeure controversée.

La coopération internationale est nécessaire pour mettre en œuvre le passage à l'économie circulaire. Des discussions informelles sur le commerce et l'économie circulaire sont en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est la première dans la production de travaux techniques de fond précieux, bénéficiant des contributions d'un large éventail de parties-prenantes. Les organisations d'entreprises tels que le Forum économique mondial et la Chambre de commerce internationale apportent des renseignements pratiques importants.

Alors que la mise en œuvre de l'économie circulaire progresse, elle nécessitera en grande partie de nouvelles réglementations et normes actuellement développées dans diverses régions du monde. Il y a un risque que ces normes de l'économie circulaire soient différentes et incompatibles. Il est donc temps de commencer à coordonner ces travaux, plutôt que de devoir élaborer, après les faits, des mécanismes de reconnaissance mutuelle ou d'évaluation de la conformité.

Normes de gestion et normes de produit

L'OCDE (2020) et l'UE (2019) ont défini deux catégories de normes pertinentes pour l'économie circulaire et mettant l'accent sur : (i) les aspects organisationnels et de gestion d'une économie circulaire et (ii) les produits qui contribuent aux objectifs de l'économie circulaire.

S'agissant de la deuxième catégorie, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) travaille actuellement sur une norme internationale de l'économie circulaire mettant l'accent sur les aspects organisationnels et de gestion (le Comité technique 323), avec la participation de tous les principaux blocs commerciaux. Le processus est lent mais important, et changera la donne à la fois pour les entreprises et pour les régulateurs.

L'OCDE regroupe les normes relatives aux produits circulaires en deux catégories selon leur place dans la chaîne de valeur. Le premier groupe concerne la conception et la production en amont. Cela inclut les normes relatives au contenu matériel, les normes relatives au contenu recyclé, les normes relatives au contenu dangereux, les normes de recyclabilité, les normes de réparabilité et les normes de production durable. Le deuxième groupe met l'accent sur la partie aval de la chaîne de valeur. Il inclut les normes relatives à la qualité des matériaux de déchets et de débris et des matières brutes secondaires, ainsi que les normes de qualité pour les produits remis en état, remanufacturés et de seconde-main.

L'élaboration d'une grande partie des normes liées à la dernière catégorie, par ex. les politiques relatives aux produits circulaires, sera probablement orientée par les entreprises et menée en dehors du cadre de négociation intergouvernemental, ou même commercial.

Des politiques détaillées relatives aux produits circulaires sont élaborées dans des juridictions distinctes, souvent sur la base des normes de produit existantes. La plupart des matériaux et produits utilisés font déjà l'objet de nombreuses normes de qualité et de sécurité. Rien de nouveau pour le secteur privé ici. La plupart du temps, ces efforts ne commencent pas de zéro ; ils s'attèlent plutôt à modifier les normes existantes.

S'agissant des nouveaux modèles commerciaux et services circulaires, la situation est différente, puisqu'il faut là commencer de zéro. Cela est vrai aussi dans le domaine des solutions circulaires fondées sur les technologies numériques.

La politique circulaire de produit et la Directive pour l'écoconception de l'UE

Comme indiqué, un exemple d'élaboration de politiques circulaires de produit est en cours dans l'UE au titre du PAEC.

Publiée en décembre 2020, la [législation de l'UE sur les batteries](#) établit l'architecture de la circularité pour un groupe de produits, et les enseignements tirés des négociations législatives pourraient avoir un impact sur la prochaine Initiative relative aux produits durables. Cette réglementation couvre la totalité du cycle de vie des batteries, depuis la recherche de matériaux, jusqu'au recyclage. Alors que l'électrification avance au titre des objectifs de neutralité climatique des pays, la production et l'utilisation de batteries devraient être multipliées par 14 entre 2018 et 2030, ce qui exerce une grande pression sur l'extraction des matériaux. L'UE fixe des objectifs de plus en plus stricts pour le recyclage des batteries, favorisant la réutilisation des minéraux essentiels, tels que le cobalt, le lithium, le nickel et le plomb.

Au titre de l'Initiative relative aux produits durables, le PAEC prévoit d'étendre la directive sur l'écoconception au-delà des biens liés à l'énergie, comme principal outil de mise en œuvre de sa nouvelle politique circulaire de produit. Cette directive, qui découle de la première génération de politiques relatives à l'économie circulaire de l'UE de 2016, mettait l'accent sur l'efficacité énergétique et était de portée limitée (aux biens de consommation électroniques) par rapport aux nouvelles prescriptions qui portent sur une gamme bien plus large de produits, et lors de sa pleine mise en œuvre, sur tous les produits mis sur le marché unique européen.

Elle met l'accent sur un ensemble de groupes de produits prioritaires : les biens électroniques, les technologies de l'information et de la communication (TIC), et les textiles, mais aussi l'ameublement, et les produits intermédiaires à fort impact environnemental, tels que l'acier, le ciment et les produits chimiques. Des principes et prescriptions minimales globaux en matière de durabilité et d'informations au consommateur seront développés pour la plupart des biens concernés et intégrés aux politiques de produit.

Il a également des règles et incitations relatives à la responsabilité étendue du producteur et à l'extension de la vie du produit. Il s'agit par

exemple de mécanismes de reprise ou de produit en tant que service, ou des garanties concernant la disponibilité des pièces détachées.

En outre, l'UE exigera un étiquetage de la durabilité et la divulgation des informations des produits aux consommateurs tout au long des chaînes de valeur, ainsi que le respect de prescriptions minimales et obligatoires de durabilité s'agissant des marchés publics. Des mesures sont également envisagées s'agissant des matières et biens bruts, et des processus de production (par ex. pour accroître le contenu recyclé ou faciliter la remanufacture, et pour minimiser l'utilisation de substances dangereuses).

D'autres normes seront développées pour compléter les réglementations en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique. Conjointement, elles indiquent le respect des exigences par un produit. Les fabricants peuvent ensuite utiliser le label CE et vendre le produit dans l'UE. Le processus politique ne fait que débiter : les consultations publiques, ouvertes aux parties-prenantes de l'UE ainsi qu'aux parties-prenantes tiers, sont en cours.

Les prochaines étapes

Alors que commence l'élaboration de normes relatives à l'économie circulaire, il sera important de tenir compte de la coopération internationale et des impacts du commerce dès le départ. L'Union européenne ne peut pas devenir une île isolée. En tant que premier intervenant, le bloc a l'opportunité de devenir le normalisateur de l'économie circulaire mondiale.

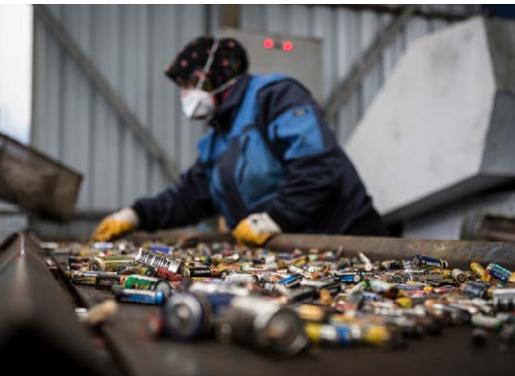
Le succès dépendra toutefois du degré de collaboration avec d'autres pays et régions leaders en la matière, et de l'intégration de pays moins avancés. Des préoccupations se sont déjà faites entendre quant à la capacité des pays en développement de satisfaire aux nouvelles prescriptions, réveillant d'anciennes craintes quant à un protectionnisme vert.

Il est toutefois essentiel de reconnaître que l'économie circulaire n'est pas un énième mécanisme vert et ne s'appuiera pas sur les normes traditionnelles volontaires (ou semi-volontaires) pour le secteur privé. Elle va au contraire au-delà et implique une politique de produit complètement nouvelle, similaire à ce qui se passe dans la sphère numérique, lorsque de nouvelles technologies et produits sont créés. Les biens et les services sont également de plus en plus pleinement intégrés, ce qui a des effets sur l'élaboration des normes.

Un dialogue et des échanges ouverts dès le départ sont essentiels. Ces discussions pourraient se tenir à Genève, et rassembler les négociateurs commerciaux, les organismes de normalisation ainsi que le secteur privé, qui réalisera la mise en pratique.

Les [accords de libre-échange](#) pourraient également représenter une plateforme de dialogue et de coopération réglementaire, puisqu'ils comptent d'ores et déjà avec des comités sur les obstacles techniques au commerce ou sur le commerce et le développement durable.

Au titre des accords de libre-échange, une autre option consiste à négocier un nouveau chapitre ou annexe spécifique sur l'économie circulaire,



« Alors que commence l'élaboration de normes relatives à l'économie circulaire, il sera important de tenir compte de la coopération internationale et des impacts du commerce dès le départ ».

couvrant les questions liées aux normes et à l'accès au marché. Modèles et exemples éventuels, les accords Singapour-UE et Viet Nam-UE contiennent un chapitre sur l'énergie durable qui jette les bases d'une coopération étroite sur ces questions. Ces chapitres visent à supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires, ainsi qu'à adopter des normes internationales et/ou des normes de reconnaissance mutuelle. De même, des chapitres spécifiques sur l'économie circulaire pourraient mettre l'accent sur le développement de politiques de produit.

En vue de renforcer la coopération entre les pays en développement et développés, l'Aide pour le commerce pourrait mettre l'accent sur l'assistance technique en matière de politiques et normes circulaires de produit. La coopération pourrait également être facilitée tout au long des chaînes de valeur du textile, des TIC, ou des plastiques par exemple, en impliquant le secteur privé et en permettant la cocréation et l'apprentissage par la pratique, une stratégie activement suivie par l'[UNIDO](#).

La transition vers une économie circulaire mondiale impliquera de nombreuses voies et processus. La coopération dans l'élaboration des normes pertinentes propose une manière pragmatique d'intégrer la circularité dans les chaînes de valeur mondiales, et de faciliter des échanges commerciaux circulaires.



LE RELÈVEMENT ET LA RÉSILIENCE DU SECTEUR DU TOURISME DANS LA PÉRIODE POST-COVID-19 DANS LES PETITS ÉTATS DU COMMONWEALTH : LES VOIES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

par Kim Kampel



Kim Kampel est conseillère commerciale sur les négociations et les questions commerciales émergentes auprès du bureau des petits États du Commonwealth à Genève.



« La Covid-19 représente une opportunité de réinitialiser le tourisme, à l'heure où les gouvernements s'orientent vers un redressement durable pour veiller à ce que leurs secteurs touristiques soient résilients face aux événements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux flambées de maladies et aux chocs économiques futurs ».

Cet article met en lumière des stratégies qui pourraient garantir le relèvement résilient du secteur du tourisme dans les petits États du Commonwealth (PEC) et leur permettre de se démarquer compétitivement dans cette nouvelle « anomalie » post-Covid-19. Il souligne notamment la manière dont la Covid-19 a accéléré les approches vers une économie circulaire des services touristiques, démontrant la manière dont de nombreux PEC intègrent déjà les principes et pratiques de l'économie circulaire alors qu'ils relancent leurs marchés des services touristiques¹.

La Covid-19 a suscité un changement de paradigme cognitif, reconnaissant la nécessité urgente des populations de coexister en équilibre avec un environnement naturel de plus en plus fragile, plutôt que de le détruire. Aussi, la Covid-19 représente une opportunité de réinitialiser le tourisme, à l'heure où les gouvernements s'orientent vers un redressement durable pour veiller à ce que leurs secteurs touristiques soient résilients face aux événements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux flambées de maladies et aux chocs économiques futurs.

En parallèle, cette relance post-Covid-19 coïncide avec l'élan des pays qui cherchent à s'éloigner du modèle d'économie linéaire de surconsommation et de génération de déchets. La pandémie a accéléré la transition vers des pratiques circulaires du tourisme et des modèles efficaces dans l'utilisation des ressources alors que les pays refondent leurs stratégies en matière de tourisme pour les rendre plus durables, plus résilientes et régénératives.

Les PEC dont l'économie repose sur le tourisme sont bien placés pour ce faire. Bon nombre d'entre eux ont déjà adopté des solutions autochtones innovantes pour répondre à la destruction du secteur causée par la Covid-19. Les avantages incluent la réduction des empreintes carbone et écologiques, la réalisation des objectifs climatiques, la conservation de la biodiversité et la limitation des flambées zoonotiques, la différenciation/diversification compétitive des futurs modèles commerciaux, et la création de valeur tout au long de la chaîne de valeur du tourisme, incluant des retombées socio-économiques essentielles.

Ces pratiques ont le potentiel de favoriser et de stimuler les opportunités commerciales dans d'autres secteurs, et d'attirer l'investissement indispensable. Aussi, l'adoption de pratiques circulaires dans le tourisme donne aux PEC un outil de lutte contre la crise climatique, permettant d'éviter la surutilisation des ressources naturelles et la perte de biodiversité tout en améliorant le bien-être socio-économique et les avantages commerciaux.

¹ Les articles précédents proposent des stratégies durables de relèvement du tourisme post-Covid-19 dans les PEC tel qu'envisagé par les Objectifs du développement durable, en capitalisant sur la nouvelle normalité pour relancer leurs secteurs du tourisme. Cet article s'inspire d'un exposé préparé pour le Dialogue régional de politique sur le commerce et la durabilité dans le contexte de la Covid-19, organisé par la BAD, l'ADBI et l'OMC en novembre 2020. Il constitue également une mise à jour de documents précédents. Kampel, K. (2020). COVID-19 and tourism: Charting a sustainable, resilient recovery for small states. *Trade Hot Topics*. Secrétariat du Commonwealth ; Kampel, K. (2020). LDC tourism: Making strides towards sustainable, resilient recovery from COVID-19. *Trade for Development News*. Circular Economy and Tourism paper, en cours.



« L'adoption de pratiques circulaires dans le tourisme donne aux PEC un outil de lutte contre la crise climatique, permettant d'éviter la surutilisation des ressources naturelles et la perte de biodiversité tout en améliorant le bien-être socio-économique et les avantages commerciaux ».

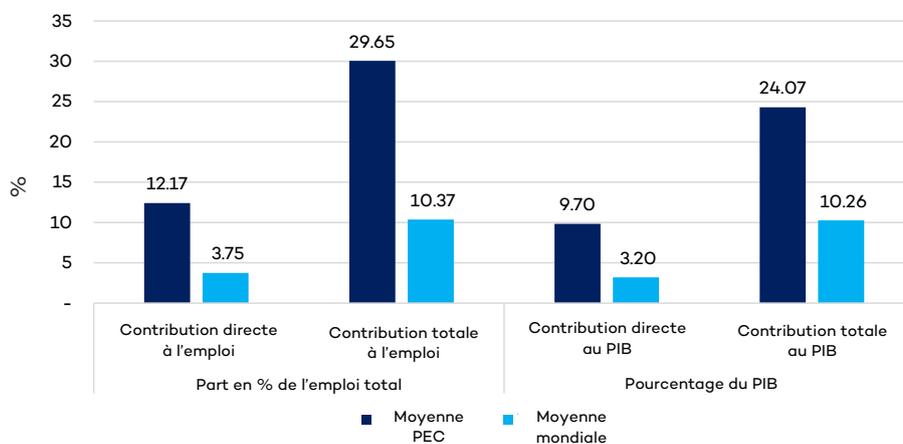
Quel a été l'impact de la Covid-19 sur le tourisme dans les PEC ?

Le Commonwealth comprends 14 petits pays moins avancés (PMA) et 32 « petits » États, selon les critères du Secrétariat². Le tourisme est le moteur économique de bon nombre d'entre eux, notamment pour 25 Petits États insulaires en développement (PEID). Il s'agit de l'une des premières sources de création d'emplois, d'investissement et de devises étrangères, dont les retombées sont ressenties dans les secteurs connexes de l'agriculture, des industries créatives et culturelles, de la fabrication, du transport, de la finance et des assurances, de l'électricité, de l'eau, de la construction et d'autres services.

Pour les PMA et les PEID, les secteurs du voyage et du transport, à la croissance rapide, représentaient respectivement 65 % et 85 % de leurs exportations de services en 2019³. Le tourisme attire également d'importantes quantités d'investissement national et étranger, représentant 948 milliards USD d'investissement en capital en 2019⁴.

Illustrant l'importance du secteur pour les petits États, le tourisme a représenté une augmentation de l'emploi total de 30 % en moyenne entre 1995 et 2019, soit près de trois fois la moyenne mondiale de 10,4 %, et une augmentation du PIB de 24 %, plus de deux fois la moyenne mondiale de 10,3 %. Par ailleurs, le tourisme représente plus de 30 % du PIB dans 14 des 32 PEC. Sa part du PIB varie d'un pays à l'autre : il représente plus de 56 % aux Maldives et 43 % à Antigua-et-Barbuda, et 30 % pour la Barbade et le Vanuatu⁵.

Contribution du tourisme au PIB et à l'emploi (part en %) – 1995 à 2019



Source : Secrétariat du Commonwealth avec des données du Conseil mondial du voyage et du tourisme.

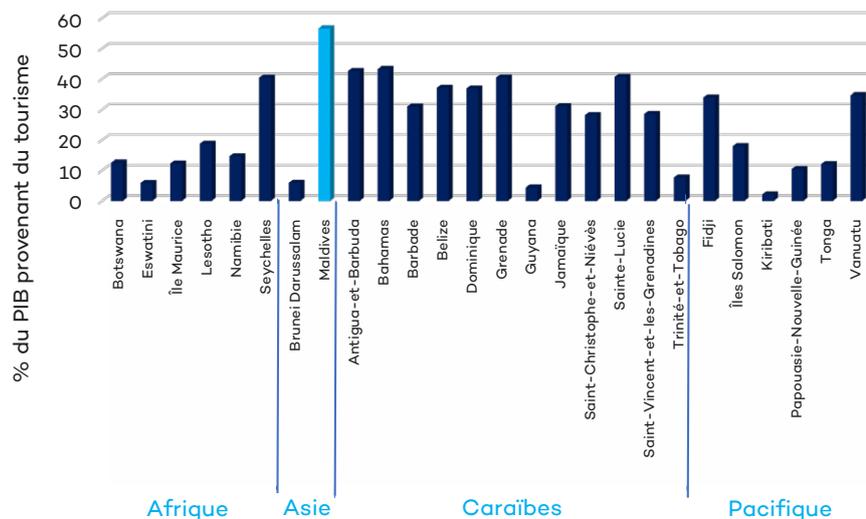
² Le Secrétariat du Commonwealth définit les petits États comme étant des pays ayant une population maximale de 1,5 million, ou les pays à la population plus importante, mais partageant de nombreuses caractéristiques.

³ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2021). *Trade and environment review: Trade-climate readiness for developing countries*. <https://unctad.org/webflyer/trade-and-environment-review-2021>

⁴ Ibid.

⁵ Section politique commerciale internationale du Commonwealth (2021). Impact and recovery from COVID-19 for Commonwealth Small States. *Small States Matters*. Secrétariat du Commonwealth

Le tourisme représentait plus de la moitié du PIB des Maldives en 2019



Source : Secrétariat du Commonwealth avec des données du Conseil mondial du voyage et du tourisme ; données de la Banque mondiale.

Le Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC) estime que plus de 62 millions d'emplois liés au tourisme ont été perdus en 2020, soit une chute de 18,5 %. L'impact dévastateur total de la Covid-19 sur les voyages et le tourisme mondiaux l'année dernière s'est traduit en la chute de la contribution du secteur au PIB mondial, une réduction de 49,1 % en 2020 par rapport à 2019⁶.

La pandémie a dévasté les secteurs du tourisme des PEID et des petits États, même si son impact sanitaire a été marginal, comparé à d'autres économies. Les estimations indiquent que les effets de la Covid-19 sur le tourisme, les économies et les moyens de subsistance des PEID représentent une baisse combinée du PIB des PEID de 6,9 % en 2020, contre 4,8 % dans les autres pays en développement⁷.

Les défis spécifiques que connaissent les PEID exacerbent encore la chute de leurs secteurs touristiques dominants. Ce sont de petits pays, dépourvus d'économies d'échelle, éloignés des principaux marchés émetteurs, qui font face à des coûts commerciaux élevés. Leurs domaines de production et d'exportation sont fortement concentrés, les infrastructures publiques sont fragiles et ils disposent de ressources publiques limitées. Ils sont également très vulnérables aux catastrophes naturelles et autres événements climatiques. Compte tenu de l'importante intégration de leurs secteurs du

« Les défis spécifiques que connaissent les PEID exacerbent encore la chute de leurs secteurs touristiques dominants ».

⁶ Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC). (2021). *Economic impact report travel & tourism economic impact*. <https://wttc.org/Research/Economic-Impact> ; et WTTC. (2021b). US\$4.5 trillion loss to global tourism sector due to COVID-19. Insights. <https://insights.ehotelier.com/global-news/2021/03/30/us4-5-trillion-loss-to-global-tourism-sector-due-to-covid-19/>.

⁷ Cela s'explique principalement par la contraction mondiale de deux secteurs économiques liés aux océans importants pour les PEID : le tourisme côtier et la pêche. Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). (2021). *COVID-19 pandemic: Towards a blue recovery in small island developing states*. Les réponses de l'OCDE face au coronavirus. <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/covid-19-pandemic-towards-a-blue-recovery-in-small-island-developing-states-241271b7/>

voyage et du tourisme avec d'autres activités économiques, la pandémie a entraîné des chocs et des pertes économiques qui se sont propagés aux secteurs communautaires informels à revenu faible, ainsi qu'aux groupes vulnérables, notamment aux femmes.

Mesures de redressement dans le secteur du tourisme

En 2020, la plupart des pays ont adopté des plans d'atténuation, de réponse et de relèvement pour leurs secteurs touristiques⁸. L'on peut distinguer deux grandes catégories de mesures. La première incluait des actions immédiates à court terme de gestion de la crise, notamment des plans de stimulation et de relance économiques visant à maintenir les capacités d'approvisionnement et à alléger les pertes économiques et des moyens de subsistance. La deuxième était des mesures en faveur de la résilience et du relèvement du secteur du tourisme à moyen et long terme.

À l'inverse de nombreuses destinations touristiques d'économies plus avancées, la plupart des PEC, dont beaucoup sont affectés par un fort ratio dette-PIB, ne pouvaient pas s'appuyer exclusivement sur des plans de stimulation et des mesures de soutien visant l'ensemble des secteurs d'activité ou des secteurs spécifiques. Aussi, les stratégies durables à moyen et long terme ont joué un rôle essentiel dans la survie de leurs secteurs du tourisme, moteurs de la relance économique, notamment compte tenu de la nécessité de maintenir les liens socio-économiques et les retombées essentielles que le secteur représente.

Très tôt dans la pandémie, de nombreux gouvernements des PEC ont étudié la manière de rendre le tourisme plus durable et résilient face aux futurs événements climatiques, flambées de maladies et chocs économiques. Les incertitudes autour de la réouverture des frontières et de la disponibilité des vaccins, et les perturbations du trafic aérien n'ont pas empêché bon nombre de PEC d'adopter leurs propres mesures en faveur de la résilience et du relèvement.

En anticipation de la réouverture des marchés touristiques, ces stratégies axées sur l'offre incluent le soutien des capacités tout au long de la chaîne de valeur du tourisme, l'investissement dans les infrastructures critiques et leur rénovation, et le développement des capacités et des compétences, notamment la mise en œuvre de plans sanitaires et de sécurité stricts, ainsi que la formation des travailleurs essentiels. Le Centre mondial de résilience et de gestion des crises du tourisme, basé en Jamaïque, a déployé et étendu des mécanismes complets et coordonnés de gestion de la crise et de relance, soutenant les ministères, la société civile, la recherche et le secteur privé dans le but de favoriser le relèvement régional. Dans le Pacifique, le Vanuatu a invité les groupes informels de femmes aux consultations gouvernementales pour guider la relance.

Par ailleurs, une collaboration régionale renforcée (notamment par le biais de l'harmonisation des protocoles et des stratégies d'atténuation) peut

⁸ D'après les recommandations et politiques d'orientation émises par les organisations mondiales du voyage, notamment le WTTC et l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT).

faciliter la compétitivité et la relance sous-régionale axées sur l'offre, comme l'ont indiqué les régions du Pacifique et des Caraïbes.

S'agissant de la demande, les gouvernements des PEC ont adopté diverses stratégies de relance pour stimuler la demande. Ils encouragent par exemple les vacances dans le pays et le tourisme intrarégional ; ils instaurent des corridors expérimentaux avec d'autres pays à faible taux d'infection dans le but de restaurer la confiance et de diversifier les marchés émetteurs ; ils offrent des options de séjour prolongé flexibles ; ils utilisent avec succès les stratégies commerciales virtuelles et numériques pour promouvoir les destinations et les expériences dans le but de stimuler la demande et de reconquérir leurs clients ; et ils encouragent l'utilisation des outils numériques et des technologies distantes dématérialisées pour développer un tourisme du 21^{ème} siècle résilient, paré pour l'avenir.

En outre, à l'heure où les marchés réouvrent et que les restrictions aux frontières s'assouplissent, la mise en œuvre de protocoles complets de santé et de sécurité des voyages ainsi que de la vaccination (lorsque les vaccins sont disponibles), combinée à des offres touristiques innovantes, diversifiées et différenciées ont contribué à restaurer la confiance des touristes dans les marchés des destinations touristiques, faisant fond sur la demande accumulée. Par exemple, les Maldives ont récemment annoncé les plans d'un programme touristique 3V, pour « visite, vaccination, vacances ».

Pour attirer les touristes, ces mesures tirent pleinement parti des avantages compétitifs des PEC, qui détiennent collectivement une abondance de biodiversité, de faune sauvage et de biens culturels. Bon nombre d'entre eux revendiquent des configurations géographiques uniques opérant comme d'immenses zones naturelles d'endigement du virus, par exemple des campements luxueux autonomes situés dans des régions à l'abondante vie sauvage ou dans des îles, et offrant aux voyageurs fatigués de la quarantaine cherchant à fuir les villes denses et peuplées, un refuge autonome, maintenant la distanciation physique, situé dans un environnement naturel, non urbanisé. Certains petits États ont agi proactivement et proposent des offres touristiques innovantes, plutôt que de permettre la dégradation des actifs environnementaux du fait de la pandémie de la Covid-19, résultant du braconnage, de la dégradation des écosystèmes marins, la perte des habitats côtiers, ou la déforestation, contribuant donc ainsi à prévenir les maladies zoonotiques et les pandémies futures.

De nombreux gouvernements des PEC considèrent la pandémie comme une opportunité de lier les efforts de relance aux objectifs climatiques mondiaux. Ils utilisent des stratégies bleues de protection des océans, et vertes de respect durable de l'environnement pour tirer parti des produits touristiques, tout en renforçant la résilience face aux effets du changement climatique, élément central de la durabilité et de la viabilité du secteur du tourisme.

Pour certains PEID du Pacifique, les mesures de protection des océans sont devenues un enjeu majeur de l'économie du tourisme. Elles complètent les stratégies d'adaptation au changement climatique, tout en favorisant une économie touristique florissante pour soutenir les moyens de subsistance et



l'emploi, et en mobilisant les communautés traditionnelles locales comme garantes de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.

Bon nombre de ces stratégies économiques bleues et vertes incluent également des éléments de l'économie circulaire et les appliquent au tourisme.

L'économie circulaire et le tourisme

Comme indiqué, certains PEC capitalisent déjà sur la tendance en faveur de la circularité du secteur touristique, et incorporent les pratiques liées aux principes de « refaire, réutiliser et recycler » dans les processus ou les pratiques de gestion des ressources⁹.

Comment la circularité est-elle appliquée au tourisme ? Alors que les pays s'éveillent à cette nouvelle réalité post-Covid-19, le tourisme circulaire et régénératif modifie progressivement la conceptualisation du tourisme durable. Contrairement à ce dernier, il s'agit là d'adopter une approche proactive et intergénérationnelle à plus long terme du tourisme résilient, en compensant les effets du tourisme sur l'environnement, les communautés locales et le pays d'accueil dans son ensemble.

Dans le secteur touristique, les principes circulaires se manifestent dans des formes de tourisme plus doux, incluant des séjours plus longs, une consommation réduite, des activités à faible impact, l'utilisation de processus et matériaux recyclables ainsi que la réduction des déchets et l'utilisation de technologies renouvelables, la conservation des écosystèmes et l'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles ou climatiques. Cette approche englobe également la sensibilité culturelle et la participation active aux projets communautaires locaux, et permet une distribution équitable des bénéfices, et garantit les retombées socio-économiques par la valeur ajoutée locale et la génération de revenus tout au long de la chaîne de valeur du tourisme.

La pandémie de Covid-19 a catalysé les diverses forces en faveur de cette évolution vers une économie circulaire du tourisme. Les touristes sont de plus en plus conscients des vulnérabilités des destinations ce qui soutient la demande pour un tourisme éthique, axé sur la nature, ainsi que la nécessité de laisser une empreinte positive, responsable et durable sur la destination. Les impératifs climatiques nationaux et mondiaux en faveur de méthodes durables et plus propres de consommation et de production, pour garantir des stratégies climatiques responsables, favorisent également l'élan vers une plus grande circularité dans tous les secteurs d'activité. La Nouvelle Zélande a récemment adopté cette approche, dévoilant un plan pour « réinitialiser » le tourisme dans un monde post-Covid-19.

De nombreux PEC adoptent également une approche circulaire du tourisme dans leurs plans de relance post pandémie. Le tourisme de masse, caractérisé par des offres tout compris incluant des vols longue distance et

⁹ L'économie linéaire est décrite comme « prendre, faire, jeter », tandis que l'économie circulaire est décrite comme « emprunter-fabriquer et réutiliser-recycler ». Lopez, L. (2020). *Circular economy in the tourism sector*. EHL Insights. <https://hospitalityinsights.ehl.edu/circular-economy-tourism-sector>



de nombreux vols courts intensifs en carbone, a traditionnellement dominé les secteurs touristiques des PEC, et principalement des PEID. Les offres de croisière tout compris ont également concentré le trafic touristique, affectant négativement la consommation de l'énergie et des ressources des îles, et exerçant une pression sur les ressources environnementales, les sites historiques, et les services et infrastructures locaux.

Dans le même temps, les pertes de recette ont représenté l'un des principaux obstacles à la croissance du tourisme durable dans de nombreux PEID. Fidji a joué un rôle moteur proactif dans les efforts de relance du tourisme dans le Pacifique, permettant aux touristes de participer à un tourisme expérientiel doté d'une dimension communautaire, intégrant maintenant les meilleures pratiques liées à la Covid-19. De nombreux opérateurs touristiques du Pacifique ont déjà adopté des pratiques de recyclage et fondées sur les énergies renouvelables qui leur permettent de ne pas dépendre du réseau de l'île principale, de protéger les écosystèmes et de réduire les coûts.

D'autres PEID vont au-delà des vacances « soleil, mer, sable » pour proposer des expériences impliquant les communautés autochtones, notamment des activités musicales et axées sur l'héritage culturel. Certains encouragent également des projets spécifiques ouverts à la participation des touristes, tels que le plantage d'arbres, la protection des tortues, et la formation aux compétences locales, même s'il est possible d'améliorer ces efforts et de faire le suivi de la demande pour de telles activités.

Résultat direct de la pandémie, de nombreux PEID parmi les PEC misent maintenant sur les offres long séjour qui réduisent l'empreinte environnementale causée par les vols long courrier fréquents et peu onéreux. Les modalités de travail du « nomade numérique » ou de travail à distance de long séjour (visant les employés et entrepreneurs ayant déjà un emploi) ont été mis en place, notamment à la Barbade, aux Bermudes, à Antigua-et-Barbuda et à l'Île Maurice. Ces solutions innovantes s'appuient principalement sur la tendance observée dans le monde en faveur du travail à distance découlant de la pandémie, alors que de plus en plus de personnes travaillent de manière indépendante, déconnectées d'un lieu de travail fixe pendant des périodes indéfinies, permettant aux travailleurs distants et financièrement indépendants ou aux nomades numériques de travailler dans des lieux exotiques pendant une longue période.

Cela représente le « tourisme doux », qui atténue les risques sanitaires et environnementaux du tourisme extractif de masse de porte à tambour, réduit l'empreinte carbone des vols long courrier fréquents, et réduit l'empreinte écologique du secteur du tourisme dans son ensemble. Dans le même temps, ces nouvelles offres de produit permettent d'atteindre de nouveaux consommateurs dans les marchés émetteurs existants ou nouveaux, et, point essentiel, de maintenir le niveau des devises étrangères pour développer la valeur et les liens locaux dans toute l'économie, plutôt que de permettre la fuite à l'étranger des recettes touristiques vitales.

En échange, ces destinations proposent des logements et installations attrayants, une variété d'activités culturelles et naturelles, et d'aventures,



« Les PEC adoptent des mesures et stratégies proactives pour jeter les bases d'une relance régénérative durable, résiliente et à l'épreuve du futur de leurs secteurs du tourisme, capables de souplesse et d'agilité pour s'adapter aux perturbations actuelles des voyages, ainsi que des protocoles sanitaires et de vaccination évolutifs ».

ainsi que des connections internet haut-débit. De telles mesures ont également le potentiel d'améliorer les échanges commerciaux, l'investissement et les bénéfices économiques, et sont donc un moyen pour les PEID d'atténuer le désavantage compétitif de leur éloignement des principaux marchés émetteurs, et de compenser d'autres désavantages commerciaux.

La voie idéale pour le tourisme des PEC

La trajectoire actuelle incertaine de la pandémie, exacerbée par les vagues successives et l'émergence des variants de la Covid-19, les récentes flambées dans la région des Caraïbes en début d'année 2021, et l'incertitude quant à la disponibilité et la distribution des vaccins, ne permet pas de restaurer les schémas normaux du tourisme de manière prévisible. À très court terme, la mise en œuvre cohérente des programmes de vaccination sera essentielle à la relance des PEC ; toutefois, cela dépend largement des stocks que les petites économies en développement reçoivent¹⁰.

Cependant, les PEC adoptent des mesures et stratégies proactives pour jeter les bases d'une relance régénérative durable, résiliente et à l'épreuve du futur de leurs secteurs du tourisme, capables de souplesse et d'agilité pour s'adapter aux perturbations actuelles des voyages, ainsi que des protocoles sanitaires et de vaccination évolutifs. En développant des stratégies de relance visant l'innovation et l'utilisation de leurs richesses naturelles, les gouvernements peuvent jouer leur rôle en soutenant, en faisant fond et en entérinant les efforts actuels pour garantir la relance durable, régénérative, et circulaire appropriée, plutôt que de s'appuyer sur des approches ad hoc venant de la base.

Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre de ces stratégies de relance circulaire, résiliente, à faible empreinte carbone nécessite des investissements et des financements post-Covid-19. La dévastation du secteur causée par la pandémie a incité les institutions financières et les bailleurs de fonds internationaux à reconnaître la valeur et le potentiel économiques du secteur du tourisme, notamment compte tenu de ses effets en cascade sur différents secteurs, communautés et activités économiques.

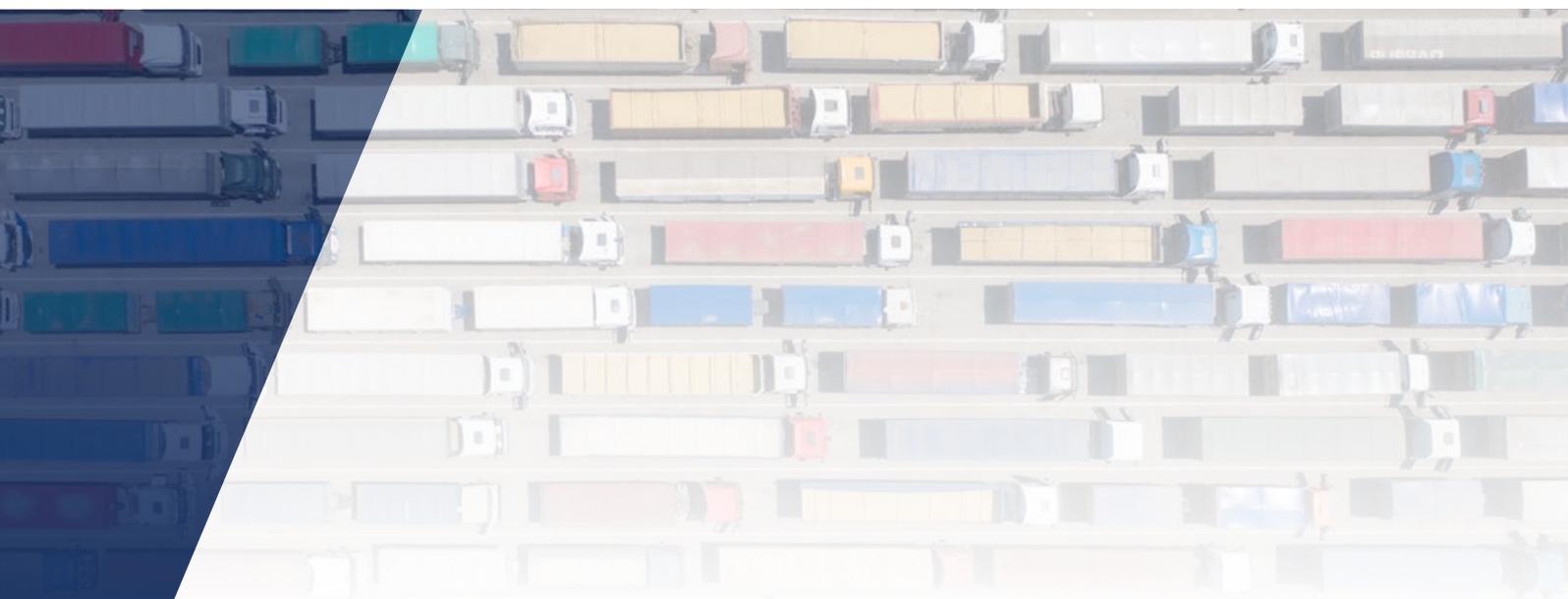
Les stratégies innovantes et circulaires du tourisme pourraient être un déclencheur et débloquer l'investissement critique pour le secteur, soutenir les échanges commerciaux des PEC et souligner leur attrait pour l'investissement, y compris dans les secteurs et activités complémentaires.

¹⁰ En reconnaissance de la nécessité de restaurer la compétitivité du secteur du tourisme, les Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce ont appelé à veiller à ce que les PEID bénéficient d'un accès prioritaire aux vaccins contre la Covid-19, compte tenu de leur petite population et des coûts limités impliqués par rapport aux bénéfices potentiels résultant de la relance du tourisme et des chaînes de valeur connexes, ainsi que des retombées socio-économiques.



LA HAUSSE DU PROTECTIONNISME INDIQUE QUE NOUS AVONS OUBLIÉ DE PRÉCIEUX ENSEIGNEMENTS

par Per Altenberg



Per Altenberg est conseiller auprès du Conseil national pour le commerce, l'agence gouvernementale suédoise en charge des questions liées au commerce extérieur, au marché interne et à la politique commerciale.



Il y a cinq ans, le Conseil suédois du commerce (Kommerskollegium) publiait un rapport qui cartographiait le protectionnisme dans le monde et dans différents modes commerciaux : les échanges de biens, les échanges de services, l'investissement direct étranger (IDE), les flux de données et la circulation des personnes à des fins commerciales. L'idée n'était pas d'adopter une autre mesure de protectionnisme, mais de résumer les informations disponibles pour donner une idée globale de la situation et de la direction du protectionnisme moderne. Il cherchait également, dans la mesure du possible, à séparer le suivi du protectionnisme de toutes considérations politiques.

En 2016, nous observions des signes préoccupants d'une hausse du protectionnisme¹. Les tarifs douaniers sur les biens, qui suivaient une trajectoire baissière dans la dernière partie du 20^{ème} siècle, s'étaient stabilisés au début du 21^{ème} siècle.

L'on considéra alors que l'une des explications possibles de cette tendance était le fait que les pays maintenaient des tarifs douaniers afin de les utiliser comme objet de marchandage dans le cadre des négociations commerciales. Et puisque ces négociations (multilatérales) n'ont jamais abouti, la conséquence paradoxale est que, plutôt que de la favoriser, les négociations commerciales du 21^{ème} siècle ont certainement freiné la libéralisation tarifaire.

Nous avons observé une hausse de nombreux obstacles non tarifaires pendant la période jusqu'en 2016. Graduellement, les pays avaient alors adopté des mesures discrétionnaires et peu transparentes, plutôt que les obstacles commerciaux traditionnels, transparents et bien réglementés, tels que les tarifs douaniers. L'évolution des questions relatives aux subventions, aux exigences en matière de contenu local, et aux restrictions relatives aux marchés publics était particulièrement préoccupante.

Les nouvelles restrictions sur les flux de données et le risque de revirement quant à la circulation des personnes ont exacerbé une situation considérée comme préoccupante déjà en 2016.

Il y a 5 ans, nous observions également des tendances positives, parmi lesquelles la réduction continue du soutien au secteur agricole dans les économies de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), ainsi que la réduction des obstacles à l'IDE et aux services fournis par le biais de présences locales (par opposition aux échanges transfrontières).

¹ <https://www.kommerskollegium.se/globalassets/publikationer/rapporter/2016/publ-protectionism-in-the-21st-century.pdf>

Les approches du protectionnisme

Les approches du protectionnisme varient largement entre les institutions internationales et les analystes indépendants. Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur la définition du terme, toutes les institutions étudiées (l'Organisation mondiale du commerce [OMC], l'OCDE, la Banque mondiale, Global Trade Alert, etc.) mettent en avant deux éléments essentiels : (1) la discrimination contre des opérateurs économiques étrangers et (2) le degré de restriction des échanges commerciaux, c'est-à-dire, est-ce que la mesure en question restreint les échanges plus qu'il n'est nécessaire pour atteindre les objectifs politiques légitimes. Pour un aperçu complet des différentes approches du protectionnisme, voir page 8 à 11 de la publication de 2016 du Kammerskollegium, [Le protectionnisme au 21ème siècle](#).

Selon le Kammerskollegium, une approche discriminatoire caractérise bien les problèmes liés au protectionnisme. Elle combine la légitimité normative (la non-discrimination est un principe juridique central de l'OMC) et l'application pratique (elle n'exige pas une analyse quantitative détaillée). Par ailleurs, l'intention est sous-entendue lorsque les opérateurs économiques étrangers reçoivent un traitement moins favorable que les intérêts commerciaux nationaux.

Le rapport de 2016 n'était toutefois pas un projet isolé, et le Kammerskollegium a continué de faire le suivi des tendances protectionnistes en utilisant les mêmes indicateurs. Cinq ans plus tard, il est donc possible de faire le point et d'évaluer les tendances les plus récentes. En un mot, la situation ne s'est pas améliorée. La tendance observée en 2016 se poursuit, encore une fois avec des mesures tarifaires traditionnelles.

Toujours pas de libéralisation tarifaire significative

Cela fait maintenant 20 ans que le monde n'a pas connu de libéralisation tarifaire significative. En fait, pour les pays à revenu élevé, la tendance représentée par les données que nous utilisons pour faire le suivi du niveau des tarifs douaniers (la base de données TRAINS de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED]) suggère même une légère hausse entre 2007 et 2019. Si les économies les moins avancées ont poursuivi la libéralisation des tarifs douaniers, quoiqu'à un rythme moindre, la tendance est à la stagnation depuis au moins dix ans pour les pays en développement membres de l'OMC.

Il est important de noter que ces chiffres n'incluent pas les modifications tarifaires apportées en 2020. Les données de Global Trade Alert concernant le nombre de modifications de la politique tarifaire en 2020 indiquent que les modifications apportées l'an dernier avaient surtout un objectif de libéralisation. Les indicateurs ne tiennent pas non plus compte des mesures de sauvegarde, des droits antidumping, et autres mesures adoptées dans le cadre de la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. Pour un aperçu des effets de ces mesures, voir Peterson Institute (2021)².

² Bown, C.P. (2021, février). *The US-China trade war and Phase One Agreement*. Peterson Institute for International Economics. <https://www.piie.com/sites/default/files/documents/wp21-2.pdf>

« Cela fait maintenant 20 ans que le monde n'a pas connu de libéralisation tarifaire significative ».

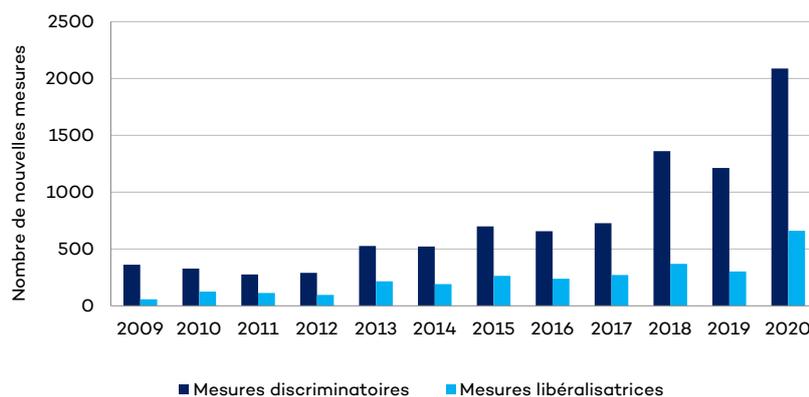


Augmentation des obstacles non tarifaires

S'agissant des données relatives aux mesures non tarifaires, nous nous sommes principalement appuyés sur Global Trade Alert. Les tendances identifiées comme préoccupantes en 2016 se sont accélérées depuis (voir la figure 1). La nette augmentation en 2020 s'explique principalement par des subventions et restrictions à l'exportation. Ces dernières ont explosé pendant la pandémie de Covid-19 (figure 2) et représentent maintenant le dernier d'une longue liste de défis protectionnistes auxquels le monde fait face.

Figure 1. Mesures discriminatoires vs libéralisatrices, 2000–2020

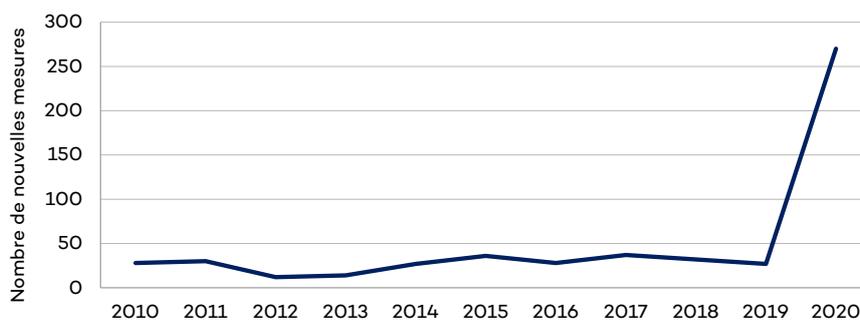
Nombre de nouvelles mesures enregistrées à la fin de l'année



Source : Global Trade Alert

Figure 2. Restrictions à l'exportation, 2010–2020

Nombre de nouvelles mesures discriminatoires introduites chaque année dans le monde



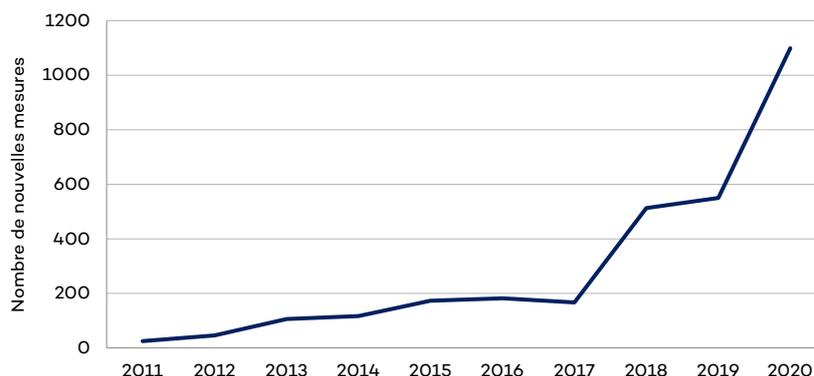
Source : Global Trade Alert

S'agissant des subventions, la tendance haussière s'est poursuivie tout au long de la période mais a accéléré en 2018 (figure 3). S'agissant des mesures discriminatoires appliquées aux marchés publics, il semblerait que la tendance haussière observée en 2016 se soit accélérée en 2018. De même, les mesures d'investissement qui touchent au commerce ont nettement augmenté en 2017 et 2018.

Figure 3. Subventions nationales, 2011–2020

N'incluent pas les subventions à l'exportation.

Nombre de nouvelles mesures enregistrées à la fin de l'année



Source : Global Trade Alert

Les échanges numériques et de services font face à plus de restrictions

S'agissant des obstacles aux échanges de services, nous nous sommes appuyés sur l'Indice de restrictivité des échanges de services de l'OCDE (STRI). Celui-ci a été créé il y a 7 ans, et permet à l'OCDE de suivre l'évolution dans le temps.

Jusqu'à 2018, les changements réglementaires affectant les échanges de service tendaient vers la libéralisation. Mais en 2019 et en 2020, une majorité des nouvelles mesures adoptées avaient pour effet de restreindre le commerce. Dans sa dernière étude des tendances politiques de restrictivité des échanges de services, l'OCDE conclut que « les réglementations se sont durcies ces dernières années, avec une accélération notable en 2020 par rapport à 2019 »³. En fait, « l'environnement réglementaire mondial est devenu plus restrictif en 2020 dans tous les secteurs de services couverts par la STRI ».

En particulier, la réglementation relative au mode 3, c.-à-d. le commerce des services par le biais d'un établissement commercial, a été négativement affectée. Selon l'OCDE, la pandémie a pu jouer le rôle de catalyseur dans certains de ces cas, mais plusieurs mesures de resserrement étaient déjà envisagées avant la crise.

Une tendance négative similaire a frappé les services numériques. L'OCDE a enregistré près de 60 % plus de mesures restrictives que de mesures libératrices entre 2014 et 2019⁴. En fait, pas une seule mesure libératrice des services numériques n'a été enregistrée en 2018 et 2019.

Cette tendance négative s'est toutefois interrompue en 2020 lorsqu'autant de mesures libératrices que de mesures restrictives ont été introduites.

³ OCDE (2021). <https://www.oecd.org/trade/topics/services-trade/documents/oecd-stri-policy-trends-2021.pdf>

⁴ OCDE (2020). <https://www.oecd.org/trade/topics/services-trade/documents/oecd-stri-policy-trends-up-to-2020.pdf>

« Si l'on fait le point après 5 années de suivi du protectionnisme, la situation n'est pas réjouissante ».

« Les tendances récentes indiquent que l'on oublie de plus en plus ces enseignements historiques importants. Il est donc essentiel, à l'avenir, de restreindre en priorité les mesures de politique commerciale discrétionnaires et non transparentes ».

Selon l'OCDE, la pandémie a probablement contribué à ce changement car « les gouvernements sont désireux de soutenir les efforts des entreprises visant à favoriser le télétravail et à étendre les opérations en ligne »⁵.

D'après les données de la CNUCED, la tendance positive constatée en 2016 s'agissant de l'IDE s'est largement poursuivie depuis. Si les mesures de sélection des investissements ont augmenté ces dernières années, les modifications politiques libératrices continuent de surpasser le nombre de modifications politiques restrictives dans les politiques nationales d'investissement par un facteur d'au moins trois.

Les tendances en matière de protectionnisme ne sont pas réjouissantes

Si l'on fait le point après 5 années de suivi du protectionnisme, la situation n'est pas réjouissante. Même si l'on ignore la plupart des mesures adoptées dans le cadre de la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, les tendances que l'on a vu émerger en 2016 se sont poursuivies, et dans certains cas, ont même accéléré.

Au bout du compte, les mesures qui accroissent le coût des transactions commerciales transfrontières risquent d'affecter les consommateurs compte tenu de l'augmentation des prix, notamment les plus pauvres, dont le panier de consommation est davantage sensible aux prix des biens et services échangés. Ces mesures réduisent également la compétitivité, la productivité et la demande en main d'œuvre dans les pays en développement comme dans les pays développés.

Cet empressement au cloisonnement nous fait revenir sur les objectifs inscrits dans l'Accord de Marrakech de 1994 établissant l'OMC, notamment les objectifs relatifs au développement durable. Le risque que le protectionnisme retarde la transformation numérique et la transition vers une économie neutre en carbone est particulièrement inquiétant.

Pour finir, un élément clé à prendre en compte porte sur l'impact du protectionnisme sur la gouvernance et les institutions. Historiquement, reflétant la bonne gouvernance, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce cherchait à limiter les mesures commerciales visant à accorder un accès au marché par le biais de décisions discrétionnaires des fonctionnaires (par ex. en interdisant les restrictions quantitatives, en exigeant la transparence, et en limitant les licences non automatiques). À l'inverse, les tarifs douaniers déclarés à l'avance et mis à disposition publiquement étaient autorisés.

Les tendances récentes indiquent que l'on oublie de plus en plus ces enseignements historiques importants. Il est donc essentiel, à l'avenir, de restreindre en priorité les mesures de politique commerciale discrétionnaires et non transparentes.

⁵ OCDE, *ibid* note 3.



L'INDE EST-ELLE PRÊTE POUR UNE RÉVOLUTION DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE ?

par Tom Moerenhout



Tom Moerenhout est un associé principal de l'Initiative mondiale sur les subventions de l'IISD.

« Près de 97,5 % des véhicules électriques vendus en Inde sont des deux-roues, ce qui reflète un marché particulièrement fort dans le segment des deux et trois-roues ».



Les véhicules électriques (VE) révolutionnent le monde du transport routier. Le [marché mondial des VE](#) croît chaque année de 43 % en moyenne depuis les cinq dernières années, et [la part de marché](#) des VE dans le marché automobile mondial était de 2,6 % en 2019.

L'on s'attend à une explosion de ce marché dans la prochaine décennie.

Des pays incluant l'Allemagne, le Canada, la Chine et la France ont adopté des [plans de relance post-Covid-19](#) qui mettent largement l'accent sur les VE, à l'instar du plan dévoilé récemment par les États-Unis. Deloitte prévoit que [les ventes annuelles de VE neufs](#) dépasseront les 30 millions USD d'ici à 2030.

À ce jour, l'Inde affiche un retard par rapport à d'autres marchés clés, tels que la Chine, l'Europe et les États-Unis. Le [stock mondial de VE](#) a atteint 7,2 millions d'unités en 2019, dont 47 % se trouvaient en Chine, 25 % en Europe et 21 % aux États-Unis. Le reste du monde ne représentait que 600 000 unités, dont à peine [170 000](#) vendues en Inde.

Mais les VE présentent un grand intérêt en Inde. L'électrification du transport routier contribue à divers objectifs. Il s'agit d'une politique industrielle verte qui soutient la relance économique post pandémie. Elle vise à réduire les importations pétrolières et à renforcer la sécurité énergétique. Et elle est essentielle à la réduction de la pollution atmosphérique et à l'atténuation du changement climatique. Elle est un élément central des ambitions « zéro émissions nettes » dans le monde et une mesure essentielle à la réduction des émissions de carbone, juste derrière le verdissement des secteurs de l'énergie.

Ces objectifs expliquent largement que l'Inde encourage l'électrification du transport.

Si [moins de 0,5 %](#) des ventes d'automobiles en Inde étaient des VE en 2019, le niveau de stock du pays ne permet pas d'évaluer correctement son intérêt ou son niveau de préparation. Le pays a vendu 69 000 unités en [2017-2018](#), et environ 143 000 unités en [2018-2019](#). Cela représente un fort taux de croissance qui devrait s'accélérer dans les années à venir. Près de [97,5 %](#) des véhicules électriques vendus en Inde sont des deux-roues, ce qui reflète un marché particulièrement fort dans le segment des deux et trois-roues.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des États de l'Inde ont adopté plusieurs politiques encourageantes depuis le début de la pandémie. Le gouvernement fédéral a par exemple subventionné le déploiement de bus électriques et de bornes de chargement. Du côté des États, le Tèlangana a exempté les premiers 200 000 deux-roues électriques de la taxe de circulation et d'immatriculation, tandis que le Gujarat offrira des subventions gouvernementales aux étudiants qui achètent des deux-roues électriques, ainsi qu'aux conducteurs de rickshaw et aux travailleurs indépendants qui achètent des trois-roues électriques. En 2020, [Delhi](#) a également lancé une politique progressive sur les VE, notamment des incitations d'achat en fonction du type et de la catégorie de batterie.

« Pour réellement améliorer l'adoption des VE et le rôle de l'Inde en tant que participant à la chaîne de valeur, le gouvernement ne peut pas seulement compter sur les subventions ; il doit également attirer davantage d'investissement privé dans le pays ».

Ces mesures sont prometteuses, mais doivent être rationalisées et mieux coordonnées entre les politiques des gouvernements fédéral, des États et locaux (municipaux).

Un cadre politique et des incitations appropriés sont nécessaires

Pour réellement améliorer l'adoption des VE et le rôle de l'Inde en tant que participant à la chaîne de valeur, le gouvernement ne peut pas seulement compter sur les subventions ; il doit également attirer davantage d'investissement privé dans le pays. La bonne nouvelle est que le niveau d'intérêt des investisseurs affiche des signes positifs. [L'année dernière](#), Tesla a annoncé l'ouverture d'une usine à Karnataka dans le sud-ouest de l'Inde, et l'on s'attend à ce que les sociétés de capital-risque investissent plus de 300 millions USD dans les entreprises de VE dans tout le pays.

Mais cela reste bien pâle en comparaison des investissements mondiaux dans les VE.

D'après les [plans d'investissement connus des fabricants automobiles](#) datant d'avant la pandémie, au moins 300 millions USD étaient réservés à l'investissement dans les VE dans les 5 à 10 ans à venir. Plus de 45 % de ce budget était destiné aux opérations en Chine, et le reste réparti entre l'Allemagne, les États-Unis, la Corée du Sud, le Japon et la France. Afin de devenir une destination majeure de l'investissement dans les VE, l'Inde doit créer le cadre politique et les incitations appropriées.

Le gouvernement a fait le premier pas en adoptant le mécanisme d'adoption et de fabrication rapides de véhicules électriques ou FAME d'après l'acronyme anglais. Lancé en 2015, le programme vise la promotion de l'adoption des VE et encourage également les fabricants à construire les VE en Inde. Dans la première phase de FAME, le gouvernement a versé [130 millions USD](#) de subventions en soutien de l'achat de deux et trois-roues électriques, et de véhicules et bus hybrides et électriques. D'après les chiffres des ventes, la première phase est généralement considérée comme un succès.

La deuxième phase de FAME constituait une amélioration significative, puisque les subventions pour les VE s'élevaient à [1,4 milliards USD](#), dont 85 % étaient destinés à l'achat de véhicules, et 10 % à la construction de bornes de chargement. Elle a commencé en 2019 et devait se poursuivre jusqu'en 2022.

Un élément clé de cette phase visait encore à accélérer la production locale. Toutefois, [deux ans après le lancement](#) de la phase 2, les résultats ne sont pas ceux escomptés. En début d'année 2021, seul environ 10 % des objectifs de déploiement pour la phase 2 avaient été réalisés.

La Société des fabricants de véhicules électriques a indiqué que cela s'expliquait par une évolution plus lente que prévue du marché national des composants et des exigences réglementaires relatives aux mesures fiscales incitatives, qui maintiennent des coûts des VE trop élevés. Par ailleurs, un environnement réglementaire incertain à moyen terme et l'absence de moyens de financement abordables continuent de dissuader l'investissement privé.

« La révolution indienne du VE n'a pas encore atteint son rythme de croisière, et les priorités politiques ont été réorientées vers le déploiement et l'investissement au détriment des exigences de fabrication locale ».



Aussi, la révolution indienne du VE n'a pas encore atteint son rythme de croisière, et les priorités politiques ont été réorientées vers le déploiement et l'investissement au détriment des exigences de fabrication locale. Le gouvernement a également lancé un [mécanisme incitatif lié à la production](#) pour encourager les entreprises à commencer à fabriquer des batteries pour VE localement.

Il faut mener une analyse des écarts actuels en matière de compétences, de commerce et d'investissement pour ajuster l'environnement réglementaire de manière à faciliter un tel déploiement et l'investissement dans la chaîne de valeur. Ce processus pourrait également être l'opportunité idéale pour entamer la coordination et la conception de politiques relatives à la fin de vie des VE, notamment s'agissant des « mines » urbaines et de la reconversion et du recyclage des batteries de VE.

L'Inde peut jouer un rôle clé dans le recyclage des batteries de VE

S'agissant de la fin de vie des VE, l'Inde n'est pas prête non plus. Mais pour être tout à fait honnête, peu d'acteurs majeurs le sont.

Les déchets électroniques représentent environ [70 % des déchets dangereux](#) contenus dans les décharges du monde. À peine [94 000 tonnes métriques](#) de batteries lithium-ion (BLI) ont été recyclées dans le monde en 2019, la plupart venant d'équipements électroniques portables grand public. Toutefois, lors de la prochaine décennie, les batteries de VE inonderont le marché des batteries en fin de vie. Le Forum économique mondial prévoit que pour être en mesure de recycler la moitié de ces batteries d'ici à 2030, il faut multiplier les capacités actuelles de recyclage [par 25](#).

À l'heure actuelle, le secteur du recyclage des batteries de VE connaît toutefois des difficultés, de la rentabilité qui est liée à des coûts relativement faibles des matières premières, à l'évolution de la composition chimique des batteries et aux inefficacités du processus de recyclage. Si la [Chine](#) s'est dotée de directives spécifiques s'agissant du retrait, du déchargement, du désassemblage et du stockage de BLI usées, les autres principaux acteurs du secteur, c.-à-d. les États-Unis, l'Europe et le Japon, ne parviennent toujours pas à adopter un cadre réglementaire permettant le développement d'une filière du recyclage profitable.

Fait rassurant, le [nombre de brevets](#) relatifs au recyclage des batteries de VE a très fortement augmenté ces dix dernières années, démontrant le potentiel d'innovation du secteur.

Avec les incitations et le cadre politique appropriés, l'Inde peut surmonter certains des obstacles au recyclage des batteries de VE et devenir un acteur majeur dans la décennie à venir. Le potentiel est énorme, puisque l'on s'attend à une explosion du [marché mondial](#), passant à 705 000 BLI en fin de vie d'ici à 2025, puis à 9 millions d'ici à 2040, la plupart des BLI venant de VE.

Tout comme en Chine, le marché indien du VE est en pleine expansion et serait donc en mesure de compter sur une source fiable de batteries en fin



« Les VE vont transformer le transport routier mondial, et l'Inde représentera un marché colossal de déploiement. Il est donc à la fois logique et nécessaire que l'Inde cherche également à devenir une plateforme de fabrication capable de contribuer à la fois aux chaînes de valeur des VE et au recyclage des batteries ».

de vie dans le futur. Mais contrairement à la Chine, l'Inde ne dispose pas de chaînes d'approvisionnement mondiale pour les matières premières telles que le lithium et le cobalt ; c'est pourquoi l'Inde doit également compter sur les « mines » urbaines et le recyclage si elle souhaite devenir un fabricant à grande échelle de batteries pour VE.

Par ailleurs, les premières étapes du recyclage des BLI ne sont guère automatisées et requièrent donc une importante main-d'œuvre. Là encore, l'Inde a un avantage compétitif par rapport à d'autres acteurs majeurs puisqu'elle dispose d'une grande population et de coûts du travail moindres que dans les pays occidentaux.

Le gouvernement indien a du pain sur la planche

Le succès des politiques d'économie circulaire n'est toutefois pas garanti. Il a fallu à la Chine dix ans de développements réglementaires pour devenir le leader du marché du recyclage de BLI.

Le gouvernement indien a beaucoup à faire : de l'amélioration des réglementations relatives à la collecte, au transport et au stockage des batteries, à la coordination des programmes de formation sur les batteries ; de l'élaboration d'exigences en matière d'étiquetage et de traçabilité, à la clarification des modèles contractuels et de propriété ; et de l'amélioration de la responsabilité étendue du producteur, à la facilitation des groupes et coentreprises capables de générer des efficacités et de réduire les coûts.

Il est clair que les VE vont transformer le transport routier mondial, et que l'Inde représentera un marché colossal de déploiement. Il est donc à la fois logique et nécessaire que l'Inde cherche également à devenir une plateforme de fabrication capable de contribuer à la fois aux chaînes de valeur des VE et au recyclage des batteries.

Pour ce faire, le gouvernement doit toutefois analyser les obstacles actuels et ajuster ses cadres réglementaire et institutionnel pour atténuer ces obstacles et attirer l'investissement privé à grande échelle.



LES COALITIONS COMMERCIALES D'AMÉRIQUE LATINE SE TOURNENT VERS UN AVENIR POST-COVID

par Sofia Baliño



Sofia Baliño est la responsable de la communication et de la rédaction pour le programme Droit et politiques économiques de l'IISD.



« En Amérique latine, les divers regroupements de pays qui régissent les relations économiques dans le continent et au-delà cherchent à cimenter de nouvelles relations commerciales et à approfondir les arrangements existants ».

En Amérique latine, les divers regroupements de pays qui régissent les relations économiques dans le continent et au-delà cherchent à cimenter de nouvelles relations commerciales et à approfondir les arrangements existants, notamment à l'heure où plusieurs de ces coalitions régionales célèbrent des étapes importantes. Ces efforts interviennent alors que la région continue de subir les répercussions économiques et sanitaires de la Covid-19, aggravées par les faibles taux de vaccination de nombreux pays et des taux d'hospitalisation et de mortalité douloureusement élevés.

D'après le [Fonds monétaire international](#), la contraction de la croissance économique dans la région était la plus forte observée parmi toutes les régions du monde, d'au moins 7 % l'an dernier. Les taux de croissance pour l'année semblent également peu réjouissants par rapport à ceux d'autres pays. Le rôle du commerce dans le relèvement et ses effets seront suivis de près dans les mois à venir.

Un [rapport de janvier](#) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes indique que les exportations et importations régionales ont subi des pertes importantes l'année dernière, de 13 % et 20 % respectivement.

Au cours des décennies précédentes, plusieurs coalitions commerciales régionales ont vu le jour en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Certaines sont relativement récentes, telles que l'Alliance du Pacifique, lancée en 2011 et comptant avec le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou comme membres de plein droit. D'autres ont une [histoire progressive](#), et l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay font maintenant partie du Marché commun du sud, connu sous le nom de Mercosur en espagnol, ou Mercosul en portugais, depuis plus de 30 ans. La Comunidad Andina, ou Communauté andine, regroupe quant à elle la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou.

Bon nombre de ces initiatives ont cherché à développer des relations avec d'autres régions ou d'autres pays. Le présent article présente un aperçu des faits nouveaux dans ces domaines et des indications actuelles quant à leur direction future.

Compte tenu de la gamme des coalitions dans la région, l'article met principalement l'accent sur le Mercosur et l'Alliance du Pacifique, et aborde brièvement la Communauté andine, mais note tout de même que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États américains et les autres groupements seront des domaines importants à surveiller à l'avenir.

Des signes d'une reprise des discussions Mercosur-UE ?

Les efforts de longue date visant à sceller un accord (incluant un chapitre commercial) avec l'Union européenne constituent l'un des principaux processus d'intégration impliquant l'Amérique latine.

Ces efforts ont été lancés en 2000 mais ont connu depuis plusieurs revers et délais prolongés. Bien que les deux groupes régionaux aient [annoncé](#) avoir atteint un [accord de principe](#) en 2019, les efforts visant à finaliser les textes

« Récemment, la possibilité de relancer les discussions commerciales Mercosur-UE a émergé, même si l'entrée éventuelle en vigueur de l'accord reste une perspective lointaine ».



« La nécessité d'obtenir de meilleures garanties contre la déforestation de la forêt amazonienne dans le cadre de l'accord [avec le Mercosur] a été l'une des principales demandes de certains pays membres de l'UE ».

juridiques, avant qu'ils ne puissent être signés et ratifiés, ont peu avancé depuis, et de nouveaux obstacles sont apparus.

Récemment, la possibilité de relancer les discussions commerciales Mercosur-UE a émergé, même si l'entrée éventuelle en vigueur de l'accord reste une perspective lointaine compte tenu des différences entre les États membres de l'UE et la Commission européenne quant à la manière et au moment de procéder. Les représentants européens promeuvent l'accord comme pouvant changer la donne pour le marché européen une fois ces étapes parachevées.

« Nous sommes le premier partenaire à conclure un accord avec le Mercosur », a [indiqué](#) le vice-président exécutif de la CE, Valdis Dombrovskis, fin avril. « Cela nous procure un avantage important auprès de la cinquième puissance économique en dehors de l'UE, en tant que premier acteur ».

Toutefois, Dombrovskis a indiqué que si le chapitre sur le commerce et le développement durable de l'accord était « le plus avancé » élaboré à ce jour par Bruxelles avec un partenaire externe, l'UE devait voir « un engagement significatif » de la part du Mercosur sur les questions climatiques et environnementales pour démontrer qu'il peut mettre ses engagements en pratique. Il a ajouté que cela était essentiel à l'avancement du processus de ratification en Europe.

Dombrovskis a dit que les pays du Mercosur étaient ouverts à l'ajout d'un « instrument » couvrant certaines questions plus en détails, comme la déforestation ; les discussions sur la forme éventuelle d'un tel instrument ont commencé en décembre dernier.

La nécessité d'obtenir de meilleures garanties contre la déforestation de la forêt amazonienne dans le cadre de l'accord a été l'une des principales demandes de certains pays membres de l'UE. Par exemple, [la France](#) [a indiqué](#) qu'elle ne signerait pas un accord avec le Mercosur sans ces garanties.

En mai 2021, des représentants français ont indiqué au média allemand [Deutsche Welle](#) que d'autres pays membres de l'UE, tels que l'Autriche, la Belgique et les Pays-Bas, étaient du même avis, compte tenu de l'impact de la destruction de la forêt vierge sur le climat et la biodiversité. Selon le rapport de la Deutsche Welle, Paris a également appelé à améliorer la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, en particulier celle des produits végétaux et animaux, pour faciliter le contrôle du respect des prescriptions sanitaires et de sécurité sanitaire des aliments par les importations en provenance des pays du Mercosur entrant en Europe.

D'autres pays membres, [tels que l'Espagne](#), ont demandé à la Commission européenne d'aller de l'avant avec l'accord.

D'autres points d'achoppement freineraient également les discussions Mercosur-UE, notamment les préoccupations de longue date quant à la compétitivité agricole, compte tenu de l'importance du secteur primaire des deux côtés de l'Atlantique. Le président du Brésil, Jair Bolsonaro, a

réemment été cité critiquant la France et d'autres pays membres de l'UE qui bloquent l'avancement de l'accord compte tenu de leurs préoccupations au sujet des conséquences d'un excès de matières premières en provenance du Sud sur les concurrents européens.

Le groupe du Mercosur négocie également des accords commerciaux avec le Canada, la Corée du Sud et Singapour.

L'Alliance du Pacifique fait le point sur les progrès accomplis après 10 années d'existence

L'Alliance du Pacifique voisine a célébré son 10ème anniversaire en mai, donnant aux dirigeants des pays du groupe l'opportunité de faire le point sur leurs efforts et sur les prochaines étapes éventuelles de l'initiative.

Lorsque le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou ont établi l'alliance en 2011, ils ont convenu de se centrer, entre autres objectifs, sur « la libre circulation des marchandises, des services, du capital et des personnes », en plus de lutter contre les inégalités socio-économiques, d'améliorer l'inclusion sociale, et de favoriser une plateforme de coopération entre leurs pays.

Trois ans plus tard, ils ont commencé à travailler avec le Mercosur en vue d'un rapprochement de leurs groupes, malgré leurs modèles économiques et approches de l'intégration différentes. Depuis 2018, ils disposent d'un « plan d'action » en la matière. En parallèle, ils ont cherché à intégrer d'autres pays de différentes régions du monde à leur alliance au biais de divers statuts de membre, à savoir membre-associé et membre-observateur.

Les membres-associés disposeraient d'accords commerciaux formels contraignants avec le bloc. Les membres-observateurs pourraient prendre part aux réunions de l'alliance sur invitation, et s'ils disposent d'accords commerciaux avec au moins deux des quatre membres de l'alliance, ils peuvent demander la négociation d'un statut de membre-associé. L'alliance compte actuellement près de 60 membres-observateurs de diverses régions du monde.

Depuis juin 2017, des négociations sont en cours pour incorporer quatre pays supplémentaires en tant que membres-associés de l'Alliance du Pacifique, et ne sont toujours pas conclues. Les quatre pays négociant un statut de membre-associé sont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et Singapour, qui devrait bientôt devenir le premier membre-associé de plein droit après avoir conclu un « accord de principe » plus tôt dans l'année.

La décision d'incorporer ces membres-associés permettrait d'étendre la portée régionale de l'alliance, ainsi que sa couverture. Une fois parachevés, ces accords de membres-associés feront fond sur les protocoles existants pour les membres fondateurs de l'alliance. Ils couvrent 24 domaines, allant des règles d'origine, des questions de genre, et des petites et moyennes entreprises, à l'environnement, au travail et aux droits de propriété intellectuelle.



« Depuis juin 2017, des négociations sont en cours pour incorporer quatre pays supplémentaires en tant que membres-associés de l'Alliance du Pacifique, et ne sont toujours pas conclues. Ces quatre pays [...] sont l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et Singapour, qui devrait bientôt devenir le premier membre-associé de plein droit après avoir conclu un « accord de principe » plus tôt dans l'année ».

Lors d'un [sommet des présidents](#), tenu en ligne en mai dernier, les dirigeants du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou ont exposé leurs aspirations personnelles pour l'alliance pour les années à venir, sur la base des progrès accomplis à ce jour. Y figuraient notamment l'approfondissement des relations avec la coalition voisine du Mercosur, et la promotion d'échanges commerciaux plus importants au sein de leur propre groupe. Ils ont également abordé d'autres questions, telles que le rôle de l'économie circulaire, ainsi que la participation accrue des femmes et des jeunes dans les échanges et l'emploi. Ils ont aussi identifié le rôle de l'économie numérique en tant que moteur de croissance et d'échanges comme une priorité.

Faits nouveaux concernant la Communauté andine

Contrairement à l'Alliance du Pacifique, la Communauté andine a [une histoire bien plus longue](#) puisque le processus visant à développer cette coalition remonte à la fin des années 1960, et sa création à la fin des années 1990.

Remarquons que les membres de la Communauté andine recoupent ceux des deux groupes discutés précédemment. La Colombie et le Pérou sont également membres de l'Alliance du Pacifique, tandis que la Bolivie a depuis [longtemps entamé le processus](#) en vue de rejoindre le Mercosur. Trois des membres de la Communauté andine, à l'exception notable du Pérou, ont [conclu un accord commercial](#) avec le Mercosur remontant à 2004.

Parmi les faits nouveaux les plus récents, la Communauté andine a adopté une [nouvelle loi sur la migration](#) qui facilitera les déplacements des touristes au sein du bloc, ainsi que la « résidence temporaire » des citoyens des pays de la Communauté andine dans d'autres pays de la coalition. Elle clarifie également les modalités d'accès à la résidence permanente au terme de la résidence temporaire de deux ans. Les représentants de la Communauté andine se sont félicités de cette adoption, étape vitale à la consolidation du partenariat régional.



SALLE DE PRESSE

Les économies de l'APEC se mettent d'accord pour accélérer la distribution et les flux de vaccins contre la Covid-19

Les ministres du Commerce de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) ont convenu d'accélérer le flux et la distribution de vaccins et d'autres équipements médicaux pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Ils ont également promis de travailler « de manière proactive et urgente » en soutien des discussions fondées sur des textes à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) visant à lever les protections de la propriété intellectuelle sur les vaccins contre la Covid-19¹.

Réunis virtuellement les 4 et 5 juin derniers, les ministres ont indiqué que des « mesures audacieuses » étaient nécessaires dans trois domaines : utiliser le commerce comme un outil permettant de répondre à la pandémie, soutenir un système commercial multilatéral fondé sur des règles, et veiller à ce que « le contexte économique de chacune de nos économies permette au commerce et à l'investissement de devenir les forces motrices de notre prospérité économique à long terme ». Ils ont notamment convenu « d'accorder la priorité aux travaux visant à déterminer les obstacles non nécessaires au commerce des services, en particulier les services qui accélèrent et facilitent le mouvement des marchandises essentielles, et à en envisager ensuite l'élimination ».

¹ Voir les Nouvelles en bref connexes dans ce numéro.

Toutefois, les 21 économies de l'APEC² ne se sont pas engagées à supprimer ou réduire les droits de douane. Si les droits de douane moyens sur les vaccins sont faibles, à environ 0,8 %, ils sont plus élevés sur d'autres produits importants dans la chaîne d'approvisionnement des vaccins. Les droits de douane sur les solutions alcooliques, les équipements de congélation, les matériaux d'emballage et de stockage, les flacons et les bouchons en caoutchouc sont en moyenne supérieurs à 5 %, et avoisinent même les 30 % dans certains pays de l'APEC.

Dans une [déclaration indépendante](#) sur les chaînes d'approvisionnement des vaccins contre la Covid-19, les membres du bloc ont également indiqué que « Bien que les règles de l'OMC autorisent les restrictions ou prohibitions à l'exportation dans certaines circonstances, nous insistons sur la nécessité que les économies qui adoptent de telles mesures concernant les vaccins contre la COVID-19 et les produits connexes en réévaluent la nécessité au fur et à mesure de l'évolution de la situation liée à la pandémie, afin de s'assurer qu'elles restent ciblées, proportionnelles, transparentes et temporaires, et qu'elles ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce. Nous appelons les autres Membres de l'OMC à faire preuve de la même retenue ».

Bon nombre d'experts de la santé considèrent que les obstacles au commerce freinant les importations et exportations de vaccins sont l'un des principaux facteurs à l'accélération de la vaccination dans les pays en développement.

L'APEC a également réitéré son [engagement](#) en faveur de la création d'une zone de libre-échange pour l'Asie-Pacifique et a appelé à « un accord complet et significatif » visant à réduire les subventions à la pêche préjudiciables d'ici à la fin juillet. Les ministres ont indiqué que l'une des contributions les plus significatives que l'OMC peut réaliser pour renforcer sa crédibilité en tant que forum de négociation des règles et de sauvegarde des ressources naturelles consiste à conclure avec succès les discussions sur la pêche cette année. La conférence ministérielle de l'OMC se tiendra du 30 novembre au 3 décembre.

Le Conseil des technologies conjoint États-Unis-UE a-t-il été créé pour contrer l'influence de la Chine ?

Les États-Unis et l'UE ont lancé une initiative conjointe sur la technologie et le commerce visant à développer de nouvelles normes internationales pour les échanges portant sur les technologies émergentes, à promouvoir des valeurs démocratiques en ligne, et à soutenir la collaboration en matière de recherche et de développement de pointe. Certains affirment que l'initiative a été conçue pour contrer l'influence croissante de la Chine dans le secteur technologique, où elle a réalisé d'énormes investissements publics visant à créer une économie fondée sur Internet et contrôlée par l'État.

La création du Conseil du commerce et des technologies États-Unis-UE le 15 juin signifie que « ce sont les démocraties, et personne d'autre, ni la Chine ou d'autres autocraties, qui fixent les règles pour le commerce et les technologies du 21^{ème} siècle », a indiqué Jack Sullivan, le conseiller national à la sécurité des États-Unis, aux [journalistes](#).

Valdis Dombrovskis, le commissaire au Commerce de l'UE, qui coprésidera le Conseil aux côtés de la commissaire à la Concurrence de l'UE, Margrethe Vestager, a [indiqué](#) que l'initiative « nous donne [...] des outils pour faire face à des menaces comme la concurrence déloyale et l'utilisation abusive des nouvelles technologies ».

En plus d'acter la création du conseil, à l'occasion de sa tournée européenne, le président des États-Unis Joe Biden a également prié le G7, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, et maintenant l'UE, d'adopter une

² La plupart des membres du Groupe d'Ottawa (l'Australie, le Canada, le Chili, la Corée du Sud, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, et Singapour) sont également membres de l'APEC. Le Groupe d'Ottawa a prié les membres de l'OMC de renforcer la coopération et les efforts visant à améliorer les règles mondiales dans le but de faciliter les échanges de biens médicaux essentiels. Voir <https://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=2215&title=Ottawa-Group-proposes-a-global-Trade-and-Health-Initiative>

position plus ferme vis-à-vis de la Chine. En effet, lors de sa venue à Bruxelles, Biden a également annoncé une trêve dans le différend de longue date relatif aux subventions à Airbus et Boeing, indiquant qu'il était temps pour les États-Unis et l'UE de mettre de côté leurs différences et de travailler de concert sur les menaces commerciales croissantes que pose la Chine.

« Les États-Unis et l'UE sommes tous deux d'accord de suspendre nos droits de douane pendant cinq ans, et nous nous sommes engagés à garantir un pied d'égalité pour nos entreprises et nos travailleurs. Point important, nous avons également convenu de travailler de concert pour contester et contrer les pratiques déloyales de la Chine dans ce secteur, qui donnent aux entreprises chinoises un avantage injuste », a indiqué Biden.

Pékin a accusé Washington d'envenimer les relations de la Chine avec l'UE et a prié le bloc de garder son indépendance.

« Les États-Unis s'efforcent de tracer une ligne idéologique et un cercle autour de la Chine, mais les intérêts des États-Unis et de l'UE ne sont pas les mêmes », aurait affirmé Zhao Lijian, le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. « L'Union européenne est indépendante, et les pays européens concernés ne s'assujettiront pas au char anti-Chine des États-Unis ».

La nouvelle Charte de l'Atlantique renouvèle la relation « spéciale » entre les États-Unis et la Grande-Bretagne

La nouvelle Charte de l'Atlantique, signée par le président des États-Unis Joe Biden et le Premier ministre britannique Boris Johnson le 10 juin, cimente les liens commerciaux et technologiques, ainsi que les voyages, entre les deux pays. Elle renouvèle également la « relation spéciale »³ entre les États-Unis et le Royaume-Uni, s'appuyant sur les points communs entre les alliés de longue date, qui ont peut-être été perdus de vue ces dernières décennies⁴.

La charte ainsi renouvelée reflète les nouvelles menaces qui pèsent sur le monde 80 ans après la signature de la charte originale au cours de la Seconde Guerre mondiale, telles que les cyberattaques et le changement climatique.

Signé au cours du premier tête-à-tête entre Biden et Johnson à l'occasion de la réunion du G7 en Cornouailles (Angleterre), l'accord comporte huit objectifs⁵. Il met toutefois la priorité sur le droit à l'autodétermination des nations souveraines, la garantie d'un système commercial mondial ouvert et juste, et la réduction des obstacles

³ En 1946, Winston Churchill a été le premier à décrire l'alliance entre les deux pays comme une relation « spéciale ». Au fil des ans, l'expression elle-même n'a jamais quitté le parler commun. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont été des alliés au cours de nombreux conflits, notamment les deux Guerres mondiales, la guerre de Corée, la guerre froide, la guerre du Golfe, et la guerre contre le terrorisme. Historiquement, les dirigeants des deux nations ont été extrêmement proches, et l'opinion publique dans les deux pays suit largement cette caractérisation politique.

⁴ Par exemple, le président des États-Unis Dwight Eisenhower avait refusé de soutenir l'invasion britannique du Canal de Suez, et le Premier ministre britannique Harold Wilson avait fait l'objet de pressions intenses de la part des États-Unis pour l'envoi de troupes au Vietnam, directive qu'il avait systématiquement ignoré. Plus récemment, après un partenariat fort pendant la deuxième guerre du Golfe, les liens entre les deux pays s'étaient affaiblis compte tenu de leurs différences en matière de politique étrangère.

⁵ La nouvelle Charte de l'Atlantique engage les deux pays à défendre les principes, valeurs et institutions de sociétés démocratiques et ouvertes ; renforcer et adapter les institutions, lois et normes qui sous-tendent la coopération internationale ; soutenir solidairement les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de résolution pacifique des différends ; mobiliser et protéger l'avantage innovatif des pays dans les domaines des sciences et des technologies ; affirmer la responsabilité partagée de maintenir la sécurité collective et la stabilité internationale, notamment contre les cybermenaces ; et déclarer les systèmes de dissuasion nucléaire des pays pour défendre l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord ; continuer de construire une économie inclusive, juste, respectueuse du climat, durable et fondée sur les règles ; mettre la priorité sur la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité dans toutes les actions internationales ; et continuer de collaborer au renforcement des systèmes de santé et à l'amélioration des protections de la santé.

au commerce, le désarmement des nations hostiles et une ambition commune de veiller à de meilleures conditions socio-économiques pour tous.

« À l’instar de la version originale [...] la nouvelle Charte de l’Atlantique cherche à rassembler les pays occidentaux en temps de crise mondiale », a [écrit](#) Stewart M. Patrick, le directeur du programme sur les institutions internationales et la gouvernance mondiale du Conseil sur les relations extérieures, dans sa colonne hebdomadaire pour World Politics Review. « Son degré d’influence continue dépendra probablement plus des développements dans la politique nationale aux États-Unis que des tendances géopolitiques mondiales ».

Sa signature intervient à l’heure où nombreuses sont les personnes qui remettent en question la valeur des règles économiques, alors que l’on constate une hausse des [obstacles protectionnistes au commerce](#).

Pour [Hunter Nottage](#), responsable de la politique commerciale du ministère néozélandais des Affaires étrangères et du Commerce, la Charte de l’Atlantique originale était « la genèse de plusieurs réalisations notables s’agissant de fixer les règles économiques internationales multilatérales, notamment l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et les institutions de Bretton Woods ».

Après sa réunion avec Johnson, Biden a qualifié la charte de « déclaration de principes fondamentaux, une promesse que le Royaume-Uni et les États-Unis feront face aux défis de notre époque, et y feront face ensemble ». Mais le président des États-Unis, qui s’est toujours opposé au retrait du Royaume-Uni de l’UE, a également averti Johnson de ne pas laisser le Brexit menacer la paix en Irlande du Nord.

John Ross, consultant auprès du Chongyang Institute for Financial Studies de l’Université Renmin en Chine, a dit que la nouvelle Charte de l’Atlantique indiquait que « le gouvernement Johnson, après le Brexit, a décidé d’essayer de compenser son impuissance vis-à-vis des États-Unis en tentant d’obtenir des faveurs en acceptant sans rechigner les demandes des États-Unis, même lorsqu’elles sont contraires aux intérêts du peuple et de l’économie britanniques. Cela signifie, en particulier, d’accepter la « guerre froide » des États-Unis contre la Chine ».

La cheffe de l’OMC espère un accord en vue d’envoyer davantage de vaccins contre la Covid-19 dans les pays en développement

Ngozi Okonjo-Iweala, la Directrice générale de l’OMC, affirme qu’il existe une « voie » en vue d’un accord mondial visant à fournir davantage de vaccins contre la Covid-19 aux pays en développement, même si les gouvernements affichent de profondes différences dans le cadre de l’initiative visant à adopter une dérogation de certaines des dispositions de l’organisation relatives aux droits de propriété intellectuelle (DPI).

Soutenus par de nombreux pays membres en développement, l’Afrique du Sud et l’Inde demandent une dérogation temporaire des DPI sur les vaccins, ainsi que sur les kits de diagnostic, les médicaments et appareils médicaux. Selon eux, la levée de ces protections permettra aux pays plus pauvres de fabriquer plus de vaccins, de traitements, de kits de diagnostic et autres outils médicaux vitaux nécessaires à la lutte contre le coronavirus et contre l’inéquité extrême dans l’accès aux vaccins. L’idée de la dérogation bénéficie également du soutien des États-Unis, ainsi que de quelques autres économies avancées, même si elles poursuivent les discussions détaillées sur leurs différences.

Le 9 juin, les membres de l’OMC [ont convenu](#) de lancer les discussions formelles sur un plan visant à renforcer la production de vaccins et de traitements au moyen de dérogations aux brevets et d’accords de licence obligatoire. Trois jours plus tard, Okonjo-Iweala [a reconnu](#) que s’il serait difficile de parvenir à un accord, « il existe une voie [et] j’aimerais vraiment pouvoir constater des progrès d’ici à juillet ».

Un [rapport préliminaire](#) sur le statut des discussions fondées sur des textes devrait être publié autour du 21 ou 22 juillet.

L'industrie pharmaceutique et bon nombre de pays riches s'opposent fermement à la proposition, et affirment que les brevets ne sont pas le principal obstacle à l'expansion de la production. L'une de leurs préoccupations majeures concernant la dérogation aux DPI est qu'elle pourrait donner un accès privilégié aux concurrents cherchant à acquérir une technologie coûteuse. Les entreprises arguent également que la levée des DPI ne permettra pas d'accélérer la production des vaccins, car les matériaux sont rares, et parce qu'il faut parfois des années pour mettre en place les capacités nécessaires.

Les gouvernements s'opposant à la dérogation disent que les règles de l'OMC permettent déjà aux pays de demander des « licences obligatoires »⁶ pour contourner les DPI dans des situations urgentes. Par exemple, [la Bolivie](#) fait actuellement une demande à l'OMC pour utiliser ce mécanisme afin de produire le vaccin contre la Covid-19 de Johnson & Johnson. Toutefois, les licences obligatoires sont extrêmement complexes et leur obtention exige du temps, d'après un groupe de chercheurs du Royaume-Uni spécialisé dans le droit des brevets⁷.

Le gouvernement suisse veut que les entreprises pharmaceutiques concluent des accords de licence volontaire, comme [AstraZeneca](#) l'a fait avec l'Institut indien du sérum pour qu'il puisse produire le vaccin. La Suisse, ainsi que la Corée et le Royaume-Uni, soutiennent une [proposition](#) distincte de la Commission européenne, qui appelle à limiter les restrictions à l'exportation, à soutenir l'expansion de la production et à recourir aux licences obligatoires dans certaines circonstances, et clarifie notamment que l'obligation de négocier avec le détenteur du brevet pour le vaccin ne s'applique pas dans les situations urgentes telles que les pandémies⁸.

Toutefois, certains législateurs sont d'avis que la proposition de la Commission ne va pas assez loin. Début juin, le Parlement européen a adopté un [amendement](#) appelant à la levée temporaire de certaines dispositions de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), le code mondial des DPI, pour les vaccins, traitements et équipements nécessaires à la lutte contre la Covid-19.

La Chine, l'Espagne, la France et la Russie soutiennent également une dérogation aux DPI sur les vaccins. Tout comme l'Organisation mondiale de la santé, [le Pape François](#), et, point essentiel, l'administration Biden. La Maison blanche appelle toutefois à la levée des brevets uniquement sur les vaccins, tandis que l'Afrique du Sud et l'Inde (et le Parlement européen) souhaitent que la dérogation s'applique également aux autres produits médicaux connexes, tels que les médicaments et les équipements personnels de protection.

Début mai, Katherine Tai, la représentante des États-Unis au Commerce, [a indiqué](#) que « [n]otre administration croit fermement en l'importance de protéger la propriété intellectuelle, mais afin de mettre un terme à cette pandémie, nous soutenons la levée de ces protections pour les vaccins contre la Covid-19. Nous participerons activement aux discussions fondées sur des textes à l'OMC, nécessaires pour y parvenir ».

⁶ Les licences obligatoires sont des autorisations données à des tiers de fabriquer, d'utiliser ou de vendre un produit spécifique ou d'utiliser un procédé spécifique qui a fait l'objet d'un brevet, sans être tenu de demander l'autorisation du détenteur du brevet.

⁷ Thambisetty, S., McMahon, A., McDonagh, L., Kang, H. Y., et Dutfield, G. (2021). *The TRIPS Intellectual property waiver proposal: Creating the right incentives in patent law and politics to end the COVID-19 pandemic* (LSE Legal Studies Working Paper), <https://ssrn.com/abstract=3851737> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3851737>

⁸ L'UE est un membre du Groupe d'Ottawa, qui a proposé en novembre dernier une initiative mondiale sur le commerce et la santé appelant à des actions immédiates pour répondre à la pandémie, notamment faire preuve de retenue dans le recours aux restrictions à l'exportation, et à prendre des mesures dans le domaine des douanes et des services visant à faciliter les échanges et à améliorer la transparence.

L'UE dévoilera prochainement son projet de taxe carbone sur les importations ; les États-Unis et le Japon se disent préoccupés

L'Union européenne devrait présenter son projet de règlement concernant un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières⁹ le 14 juillet, dans le cadre de ses efforts de lutte contre le changement climatique et de création de conditions d'égalité pour ses entreprises nationales.

Annoncé l'année dernière dans la communication de la Commission européenne sur un [Pacte vert](#), le mécanisme vise à protéger les industries nationales européennes contre les fuites de carbone¹⁰. Le bloc a l'intention de taxer les importations sur la base des gaz à effet de serre émis pour les fabriquer, ouvrant une nouvelle brèche dans la lutte contre le changement climatique en fixant les premières limites mondiales sur le carbone des biens échangés. La Commission affirme vouloir empêcher les industries polluantes de déplacer leur production en dehors de l'Europe dans le but d'éviter les limites d'émissions imposées par l'UE sur son territoire, pour ensuite exporter vers le bloc.

Bon nombre d'entreprises européennes fabriquant des biens doivent acheter un permis pour les émissions de carbone à l'origine du réchauffement climatique relâchées pendant la production. Ce coût supplémentaire accroît le prix du produit et vise à encourager les fabricants à réduire leurs émissions. Mais les entreprises de nombreux autres pays du monde, y compris celles des États-Unis, ne sont pas soumises aux mêmes règles en matière d'émissions, et les importations vendues en Europe peuvent au final s'avérer moins chères.

Le mécanisme envisagé est également un outil politique servant à encourager les pays tiers à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à commencer à réguler les émissions de carbone.

Citant un avant-projet de la législation, le [Wall Street Journal](#) a indiqué que les importateurs européens devraient acheter des certificats couvrant le contenu carbone de leurs importations dans certains secteurs. Les règles s'appliqueraient initialement aux industries polluantes lourdes (l'acier, l'aluminium, le ciment, les engrais, et l'électricité), auxquelles viendraient s'ajouter d'autres secteurs au fil du temps. L'avant-projet indique que les règles pourraient entrer en vigueur pendant une période transitoire commençant dès 2023, et être complètement en vigueur en 2025, d'après le quotidien, « même si les représentants officiels indiquent que ces dates pourraient changer dans la version finale ».

Le projet de législation envisage de faire payer un prix carbone fondé sur le marché de quotas d'émissions de l'UE, qui réglemente les centrales et les usines du bloc régional. Ce prix, facturé par tonne de dioxyde de carbone (CO₂) émis pour fabriquer le bien importé, est passé de 30 EUR plus tôt dans l'année, à plus de 50 EUR (61 USD) par tonne métrique de CO₂, et les opérateurs du marché s'attendent à ce que le bloc réduise graduellement ses plafonds d'émissions.

⁹ Voir le blog IISD de Nathalie Bernasconi-Osterwalder et Aaron Cosbey sur « Carbon and Controversy: Why we need global cooperation on border carbon adjustment » (en anglais uniquement) sur <https://www.iisd.org/articles/carbon-border-adjustment-global-cooperation>. Le groupe de membres de l'OMC prenant part aux discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale abordent également les ajustements carbone aux frontières. Voir l'article de Sofia Baliño sur « WTO Members Assess MC12 Options for Trade, Environmental Sustainability Work » (en anglais uniquement) sur <https://sdg.iisd.org/commentary/policy-briefs/wto-members-assess-mc12-options-for-trade-environmental-sustainability-work/>.

¹⁰ Les fuites de carbone surviennent lorsque les biens qui seraient en principe achetés localement sont importés par des entreprises étrangères qui ne sont pas soumises aux mêmes réglementations. Elles surviennent également lorsque des entreprises locales déplacent leur production dans un autre pays pour éviter de devoir réduire leurs émissions. Elles peuvent choisir de se délocaliser complètement dans un autre pays, ou, c'est plus souvent le cas, de relocaliser leur production dans des usines à l'étranger. Résultat : les émissions ne sont pas limitées, et ces émissions affectent la planète toute entière. Une taxe carbone aux frontières vise à prévenir ces fuites en imposant le même coût aux importations qui ne sont pas soumises à des taxes carbone dans leurs pays d'origine.

Les États-Unis et le Japon ont déjà fait part de leurs préoccupations quant à la taxe envisagée. L'envoyé spécial du président des États-Unis pour le climat, John Kerry, a indiqué au *Financial Times* en mars que l'ajustement fiscal devait être une mesure « de dernier recours » et qu'il avait « de graves conséquences pour les économies, les relations, et le commerce ». Et [Politico](#) a cité un porte-parole du gouvernement du Japon qui indiquait lors de la réunion du G7 de juin que les plans de l'UE « faisaient partie de ces discussions plutôt animées et controverses entre les parties concernées ».

Une [étude de 2016](#) suggère qu'une taxe carbone aux frontières de l'UE réduirait les importations des principaux acteurs commerciaux de l'ordre de 0,3 % pour les produits brésiliens, à 1,3 % pour ceux des États-Unis. D'après l'étude, les représailles commerciales en découlant pourraient réduire les exportations agricoles de l'UE de 3 milliards et d'autres secteurs européens pourraient également être victimes de représailles.



© 2021 The International Institute for Sustainable Development
Publié par l'Institut international du développement durable.

INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (IISD)

L'Institut international du développement durable (IISD) est un laboratoire d'idées indépendant et primé qui vise à accélérer le développement de solutions pour parvenir à un climat stable, à la gestion durable des ressources et à des économies équitables. Nos travaux inspirent de meilleures décisions et suscitent la prise de mesures concrètes pour aider les gens et la planète à prospérer. Nous mettons en lumière ce qui peut être réalisé grâce à la collaboration entre les gouvernements, les entreprises, les organismes sans but lucratif et les communautés. Le personnel de l'IISD fort de plus de 120 membres, et ses quelque 150 associé(e)s et consultant(e)s viennent du monde entier et leur formation couvre maintes disciplines. Avec des bureaux à Winnipeg, Genève, Ottawa et Toronto, notre travail touche des vies dans près de 100 pays.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base de la province du Manitoba. En outre, des fonds de projets lui sont accordés par divers gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, le secteur privé et des particuliers.

Winnipeg, Canada (siège)

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Website: www.iisd.org

Twitter: @IISD_news

